



OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'INTEGRATION

Alsace

Les Cahiers de l'Observatoire

Cahier n°8

ACTES DE LA RENCONTRE REGIONALE DE REFLEXION

CREATION D'ENTREPRISES ET INTEGRATION EN ALSACE

COLMAR

28 Janvier 1993

A l'initiative de

- ✓ **la Délégation Régionale du Fonds d'Action Sociale**
- ✓ **la Mission Régionale pour la Création d'Entreprises**
- ✓ **l'Observatoire Régional de l'Intégration - ALSACE**

Avec le soutien financier des Caisses de retraite

AGRR (Retraite et Prévoyance)

IPRIAL (Institution de Prévoyance et
de Retraite Interprofessionnelle
d'Alsace et de Lorraine)

Centre Ressources chargé de réunir les données existantes concernant l'immigration, d'analyser les évolutions, de produire des données et des outils opérationnels, d'informer les élus, les collectivités locales, les Services de l'Etat, les intervenants sociaux ou les associations, l'Observatoire Régional de l'Intégration constitue un outil d'aide à la décision pour l'ensemble des partenaires et acteurs des politiques régionales d'intégration des immigrés

Auprès de la délégation régionale du FAS

1, rue de la course ■ 67000 Strasbourg ■ Tél. 88 52 29 52 ■ Fax : 88 75 63 83.

L'OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'INTEGRATION

Outil d'aide à la décision au service des politiques régionales d'intégration des immigrés, l'Observatoire Régional de l'Intégration en Alsace a été mis en place en *Janvier 1992*.

Initié par la *Commission Régionale pour l'Insertion des Populations Immigrées (CRIPI)* et la *Délégation Régionale du Fonds d'Action Sociale (FAS)*, l'Observatoire s'adresse aux élus des collectivités territoriales, aux Services de l'Etat, aux collectivités locales, aux intervenants sociaux et aux associations.

Les orientations et travaux de l'Observatoire sont définis par un *Comité de pilotage* présidé par la Préfecture de Région réunissant le F.A.S., la D.R.T.E., l'A.N.P.E., l'I.N.S.E.E., la D.R.A.S.S., le S.S.A.E., les bureaux d'accueil et cinq membres de la C.R.I.P.I.

Partant du constat que la réussite des politiques d'intégration des immigrés et plus globalement l'ensemble des démarches de lutte contre les exclusions dépend pour une grande part de la *connaissance*, de l'appréhension des évolutions et de la capacité d'analyse, de diagnostic et d'intervention de l'ensemble des partenaires impliqués, l'Observatoire s'est fixé plusieurs objectifs :

- développer les connaissances sur les questions d'immigration et d'intégration en Alsace,
- réunir et susciter l'utilisation de l'ensemble des études, dossiers, données élaborés sur ces questions,
- élaborer les études utiles aux politiques publiques,
- apporter à l'ensemble des acteurs de ces politiques les synthèses et outils sur les facteurs et les conditions d'intégration ou d'exclusion de ces populations,
- mise en place d'un "Centre Ressources" régional sur les questions d'intégration et d'immigration,
- permettre la production et faciliter la circulation d'information entre les acteurs de terrain et les institutions,
- engager des recherches opérationnelles et des études ciblées sur des préoccupations identifiées comme essentielles à l'intégration,
- proposer à des étudiants dans le cadre d'un stage ou d'un mémoire des thèmes de recherche et des terrains d'intervention.

Doté d'un *Centre de documentation et d'information ouvert au public*, réunissant des données et outils régionaux nécessaires, l'Observatoire se penche prioritairement sur la production de travaux, de diagnostics et d'études permettant de "comprendre pour agir", c'est à dire *opérationnels* tant pour les acteurs de terrain que pour les décideurs.

Contact : Assina IDIRI, *Chargée d'études*

SOMMAIRE

- Rappel du programme de la journée du 28 Janvier 1993 page 2
- Introduction à la IXème journée régionale des opérateurs alsaciens de la création d'entreprises page 3
- Données, constats et évolution de la création d'entreprises par les immigrés en Alsace page 8
- Création d'entreprises et intégration : problématique, stratégie... page 17
- Création d'entreprises et intégration en Alsace page 21
- Atelier 1 : quelle efficacité des actions d'accompagnement actuelles ? quelles stratégies nouvelles de suivi, de conseil pour réussir ? page 34
- Atelier 2 : la réussite dans la création par les immigrés dépend-elle d'une action sur l'environnement (institutions) ou sur la personne ? page 38
- Atelier 3 : quelles sont les raisons de l'échec ? Y a-t-il une spécificité ? page 40
- Atelier 4 : les conditions particulières de l'émergence de certaines activités (bâtiment, restauration) et stratégies : sous-traitance, entraide familiale, travail non déclaré. Sont-elles facteur d'intégration ou d'exclusion ? page 42
- Clôture page 47
- Annexes page 48

programme

A partir de

9h00 : Accueil des participants**9h30 : Introduction et ouverture**Alain Jund, Délégué Régional du FAS
Alsace / Franche-ComtéJacques Kochanski,
Délégué Régional MRCE**10h00 : Données, constats et évolution
de la création d'entreprises
par les immigrés en Alsace**Assina Idiri, Chargée d'études à
l'Observatoire Régional de l'Intégration**10h30 : Création d'entreprises et
intégration : stratégies,
problématiques...**Jacques Kochanski,
Délégué Régional MRCE**11h00 : Pause****11h15 : Les Turcs et la création
d'entreprises**Stéphane de Tapia,
chercheur au CNRS de Poitiers*Les débats seront animés par M. Lienhardt,
journaliste aux DNA.***12h15 : Déjeuner**

Salle des "Catherinettes"

14h15 : Travaux d'ateliers (voir détails)**16h00 : Pause****16h30 : Synthèse des ateliers**

M. Prost, journaliste à l'Alsace

17h00 : ClôtureJean-Paul Marbacher, Président de la
Chambre Régionale du Commerce et
d'Industrie d'Alsace

■ INTRODUCTION A LA IX^{ème} JOURNEE REGIONALE DES OPERATEURS ALSACIENS DE LA CREATION D'ENTREPRISES

■ Alain JUND, Délégué Régional du F.A.S.
Alsace/Franche-Comté

C'est un double pari qu'ont réussi l'Observatoire Régional de l'Intégration, la Mission Régionale pour la Création d'Entreprises et la Délégation Régionale Alsace du F.A.S. en réunissant plus de 150 personnes autour d'une question à la fois pointue et complexe, passionnante voire passionnée. C'est d'abord assurer une mise à plat et une connaissance partagée d'un sujet peu connu et trop souvent abordé à travers les seuls fantasmes liés à la présence turque dans la dynamique de création, mais c'est aussi l'engagement, avec l'ensemble des acteurs de la création d'entreprises, vers une démarche d'accompagnement et de formation nécessaire à une visibilité pleine et entière des entreprises créées par des populations issues de l'immigration.

Force est de constater que la diversité des participants (acteurs de la création d'entreprises, Chambres Consulaires, agents de développement, banquiers, partenaires sociaux et socio-économiques, associations, travailleurs sociaux, élus et partenaires publics) a indéniablement constitué un gage de qualité et de richesse des débats.

Pourtant, à parler création d'entreprises et intégration ou des étrangers dans la création d'entreprises en Alsace, d'aucuns pensent irrémédiablement "invasion" ou "dépossession".

De la place où l'on se trouve, la conjonction de ces deux données est pour certains synonyme de Suisses ou d'Allemands, pour d'autres de Japonais ; certains évoquent, pour cause de visibilité plus récente, la création d'entreprises par les Turcs.

Et pourtant, si 7 % des entreprises d'Alsace sont étrangères, seules 3 % parmi celles-ci sont d'origine turque.

En passant de la création d'entreprises à l'intégration, c'est-à-dire cette dynamique de création visible chez certaines communautés issues de l'immigration qui est constitutive d'un repli sur soi ou qui contribue à un processus d'intégration dans la société française, il paraît indispensable de se rappeler, qu'en Alsace, l'histoire de l'immigration, particulièrement depuis le début de ce siècle, a été intimement liée à l'histoire du développement et de l'essor économique régional. La création d'entreprises, principalement dans le bâtiment, par l'immigration italienne depuis une cinquantaine d'années en constitue, dans la région mulhousienne à la fois une partie et un exemple.

Preuve que cette question, que certains semblent découvrir, fait partie de notre histoire à défaut d'être dans notre mémoire.

Développement économique et solidarité

Trois raisons majeures ont conduit la MRCE, le F.A.S. et l'Observatoire Régional à engager cette initiative en commun. C'est d'abord la rencontre d'une réflexion liée au développement économique régional et d'une interrogation fondée sur l'insertion sociale et la solidarité. C'est ensuite la synergie de plusieurs compétences autour d'une préoccupation commune même si chacun de nos organismes se base sur une approche particulière. C'est enfin une conviction partagée d'un développement économique qui n'est guère concevable sans solidarité, mais aussi que la lutte contre les exclusions s'appuie sur un développement économique harmonieux.

Quant aux objectifs de cette journée (ont-ils été atteints à la lecture du présent compte rendu, mais également du travail engagé depuis le 28 janvier 1993 ?), ils se définissaient autour des axes suivants :

- assurer une mise à plat et rétablir une part de vérité sur un sujet où les fantasmes n'étaient guère absents, particulièrement ceux tenant à la communauté turque. Les documents préparatoires élaborés par Assina IDIRI pour l'Observatoire et Jacques KOCHANSKI pour la M.R.C.E. en constituent d'ores et déjà une base solide ;
- mener une réflexion collective alliant les connaissances, les compétences et les charges d'intervention de chacun (Chambres Consulaires, services publics...) afin de sensibiliser l'ensemble des réseaux concernés à cette problématique particulière ;
- s'interroger, ensemble, sur la pertinence des politiques publiques liées à la création d'entreprise au regard de certains publics (démarrage, financement, formation, viabilité...);
- mieux comprendre la création d'entreprises par les immigrés comme facteur d'intégration à la lumière d'autres expériences et prendre en compte des dynamiques particulières comme faisant partie d'un processus économique et social global ;
- permettre, enfin, l'élaboration de propositions et de pistes de travail en commun (créateurs, initiateurs des politiques publiques, organismes, associations...).

En tout état de cause, le fait même d'aborder politiquement et ensemble les questions à partir d'éléments fiables et sans préjugés, constitue à lui seul un facteur positif sur lequel des perspectives de travail pourront s'appuyer.

Une spécificité alsacienne

La persistance de la crise économique, l'aggravation du chômage et la diminution de l'emploi industriel ont conféré à la création d'entreprises une des alternatives au déclin économique. Toute une série de dispositifs d'incitation et d'aides se sont développés

depuis une dizaine d'années. Les anciens salariés, particulièrement immigrés, furent au centre de ces politiques. Dans ce contexte de création d'entreprises par les immigrés, il existe une triple spécificité alsacienne :

- c'est d'abord le caractère frontalier qui change les données du problème. Comme lieu de passage et d'échange (nord-sud/est-ouest) la place et le dynamisme des entreprises étrangères ou immigrées ont toujours été une donnée importante ;

- c'est ensuite l'enjeu, qui n'est pas tant de susciter la création, mais surtout d'assurer la pérennisation des entreprises existantes ;

- c'est enfin, l'expérience engagée par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie avec le CASTRAMI et le COTRAMI d'assurer un accompagnement et une formation particulière pour les créateurs d'entreprises turques. Cette démarche, financée par le FAS et la Direction du Travail, est originale dans sa prise en compte de problèmes particuliers sans mise en œuvre de dispositifs spécifiques. Il conviendra, dans les prochains mois, d'opérer un bilan en annexe du présent document.

Puisse enfin cette journée et les présentes contributions signifier le danger de l'amnésie collective, réintroduire un peu de mémoire, voire un peu de décence dans le climat actuel du débat public lié à l'intégration, en rappeler une nouvelle fois, l'histoire commune, en Alsace, du développement économique et de l'apport de l'immigration.

La création d'entreprise par les immigrés contribue à sa manière, au processus d'intégration complexe et parfois difficile dans notre région.

■ Jacques KOCHANSKI, Délégué régional de la Mission Régionale pour la
Création d'Entreprises

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Merci d'être venus aussi nombreux pour débattre d'un sujet difficile mais d'actualité.

Cette neuvième Journée Régionale des Opérateurs organisée conjointement avec le F.A.S. rompt la série des précédentes journées organisées chaque année aux Trois Epis. Avant de rentrer dans le vif du sujet, je vous dois une courte explication.

Au milieu de l'an passé vous avez reçu un courrier vous informant du report de la traditionnelle manifestation de la MRCE en juin aux Trois Epis sans vous en donner les véritables motifs. En effet, à cette époque, la MRCE traversait une zone de turbulence forte, provoquée par un différent entre son partenaire national : l'ANCE, et ses partenaires régionaux. Aujourd'hui, le calme est revenu et l'avenir peut s'envisager avec sérénité.

Revenons à l'objet de cette Journée Régionale.

La création d'entreprises est-elle encore un thème d'actualité ?

Oui, si l'on tient compte de votre présence ici, non, si l'on cherche à mesurer son impact direct comme une réponse à la crise de l'emploi. Et pourtant, ne dit-on pas que ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières ? Regardons l'évolution des chiffres nationaux puis alsaciens sur le sujet (voir tableaux en annexe).

Après avoir connu des années fastes entre 1984 et 1988, la création d'entreprises régresse de manière continue en France depuis 1989. Les dernières statistiques nous en administrent la preuve :

1989 = 214 321

1990 = 207 248

1991 = 180 463

1992 (prévision) = 169 000

Un tel retournement doit avoir de puissants motifs. Encore faudrait-il les mettre à jour et les comprendre. A suivre le détail mensuel des publications des nouveaux inscrits aux fichiers consulaires alsaciens, il apparaît surtout une majorité de créations individuelles pour des métiers des secteurs du bâtiment, du commerce et des services. C'est cette population là qui fléchit. A la regarder de très près, elle même se différencie, selon des critères découverts dans de récentes études sur les motivations et les comportements des entrepreneurs, entre **les créations forcées** et **les créations velléitaires**. Les créations forcées, principalement dues aux demandeurs d'emploi dont une partie non négligeable est composée d'immigrés, auraient plutôt tendance à augmenter ces derniers mois d'après les derniers relevés des D.D.T.E.

En d'autres termes, ce sont toujours ceux qui ont le dos au mur qui plongent ! Par contre, ce sont les créations velléitaires qui régressent faute d'opportunités... faciles et face surtout à un système financier qui se bloque. Doit-on s'en plaindre ?

Et si la création d'entreprises n'était pas l'eldorado que l'on s'imaginait en proclamant haut et fort vouloir c'est pouvoir, et que chacun d'entre nous serait un développeur en puissance ?

En d'autres termes, pour ceux qui en étaient les protagonistes, le thème de la création d'entreprises est-il toujours d'actualité ? A scruter les grands médias, il est intéressant de constater une quasi-disparition du sujet ! Faut-il s'en étonner ? **Parler des demandeurs d'emploi ou des immigrés créateurs d'entreprises ne serait-il pas porteur en termes d'image ?** Quelque soit la réponse apportée, chercher à comprendre le pourquoi est le but fixé à notre IXème Journée régionale des opérateurs.

Afin de vous permettre d'approfondir ce thème avec efficacité, l'Observatoire Régional de l'Intégration et la M.R.C.E. ont réalisé conjointement deux études sur les créations d'entreprises par les immigrés en Alsace : l'une concerne l'artisanat, l'autre les commerces et les services. Leurs résultats vous en sont proposés dans les deux exposés qui vont suivre. Après, nous engagerons un débat que je vous souhaite productif.

Bonne journée de travail !

■ Données, constats et évolution de la création d'entreprises par les immigrés en Alsace

■ Assina IDIRI, Chargée d'études à l'Observatoire Régional de l'Intégration

Face au constat de méconnaissance régionale relevée dans le domaine de la création d'entreprises par les étrangers en Alsace et d'hypothèses émises ici et là, l'étude menée par l'Observatoire Régional de l'Intégration avait pour ambition de nous éclairer sur ce mouvement, ancien pour certaines communautés sud-européennes, récent et plus visible pour la communauté turque depuis quelques années en Alsace.

Il s'agissait d'une part de clarifier le positionnement des étrangers dans la démarche de création d'entreprises ce qui nous permettrait de dégager une spécificité alsacienne de la dynamique, et d'autre part d'ouvrir des pistes de réflexion quant à la forme d'intégration que peut représenter la création d'entreprises. En témoigne l'organisation de cette rencontre régionale.

La méthodologie adoptée fut la suivante :

- ☛ d'une part, dresser un état des lieux quantitatif du phénomène, les statistiques permettant souvent de remédier à certains "fantasmes" que provoque la présence étrangère, notamment sur le tissu économique alsacien : effectifs, nationalités, secteurs d'activité, forme juridique des entreprises créées, création d'emploi...

- ☛ d'autre part, esquisser une approche qualitative clarifiant le positionnement des étrangers dans la démarche de création d'entreprises et dégageant ainsi, outre une spécificité alsacienne de cette dynamique quant aux stratégies de création adoptées, des profils de créateurs selon l'appartenance communautaire.

Trois supports ont permis cette approche :

- ☛ une enquête auprès de différents opérateurs concernés par la création d'entreprises : les Chambres de Commerce et d'Industrie, la MRCE, la CMA, l'URSSAF du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la DDTE du Bas-Rhin, l'AVA, les boutiques de gestion, l'IRCOS, les bureaux d'accueil

- ☛ une enquête auprès d'un échantillon de créateurs de secteurs variés installés dans la région menée avec la collaboration des bureaux d'accueil : COTRAMI dans le Haut-Rhin et CASTRAMI dans le Bas-Rhin

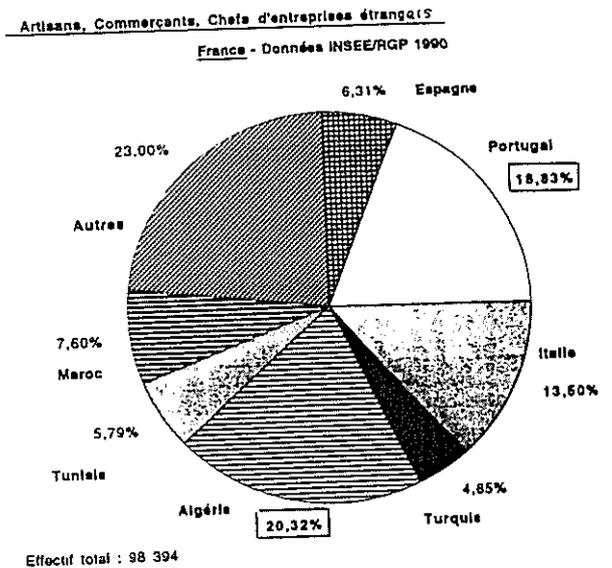
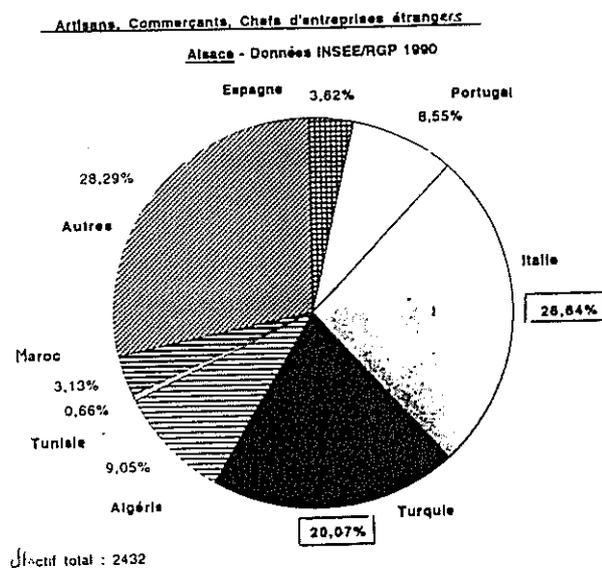
- ☛ une analyse de quelques dossiers régionaux de liquidations judiciaires mis à notre disposition par un mandataire judiciaire du Bas-Rhin.

▲ ETAT DES LIEUX

Il s'agissait là de répondre à des interrogations du type : Combien sont les étrangers créateurs d'entreprises ? Qui sont-ils ? Que créent-ils comme entreprises (forme juridique et secteur d'activité) ? Avec quels moyens humains ?

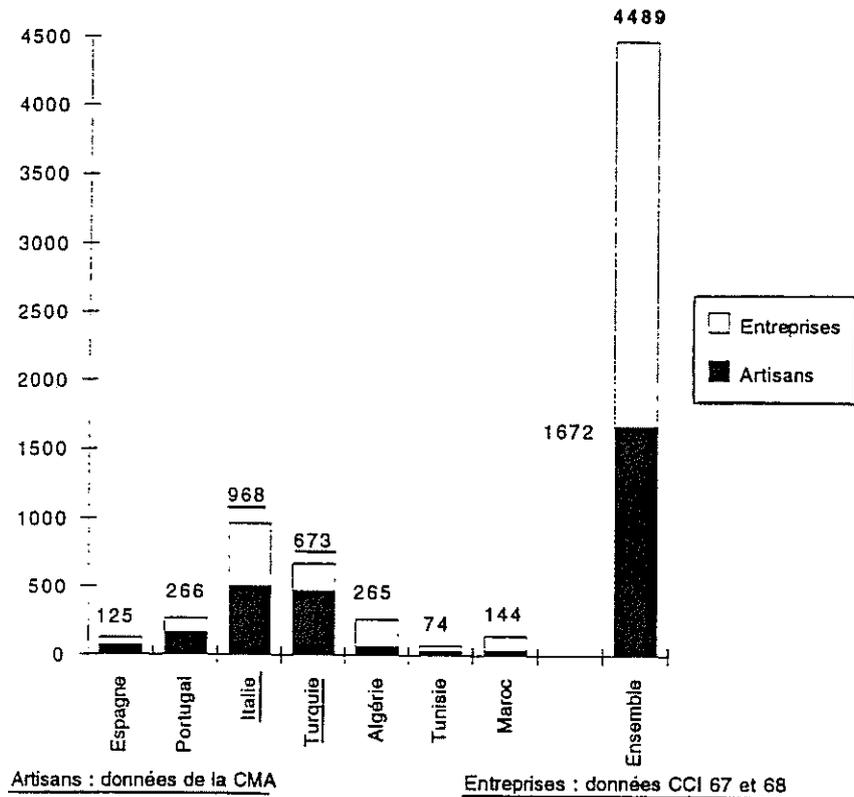
Les données de l'INSEE ont permis de dégager une *spécificité alsacienne de la création d'entreprises par les étrangers*. En effet, les deux graphiques suivants dégagent une *sur-représentation des Turcs et des Italiens*, et une *sous-représentation des Maghrébins par rapport au plan national*.

Artisans, Commerçants et chefs d'Entreprises en 1990 Comparaison Alsace - France



D'après les données de la Chambre des Métiers d'Alsace (C.M.A.) et les fichiers consulaires, les étrangers présents sur le tissu économique alsacien représentent 7,5% de l'ensemble des entreprises.

Plutôt artisans ou commerçants ?



Ensemble des entreprises inscrites aux CCI : 38 855 soit 7% d'entreprises dont les dirigeants sont étrangers

Ensemble des entreprises artisanales : environ 21 000 soit 8% d'artisans étrangers

8% des entreprises artisanales sont tenues par des étrangers et 7% des entreprises inscrites dans les fichiers consulaires (Mulhouse, Colmar, Strasbourg et Bas-Rhin) sont dirigées par des entreprises.

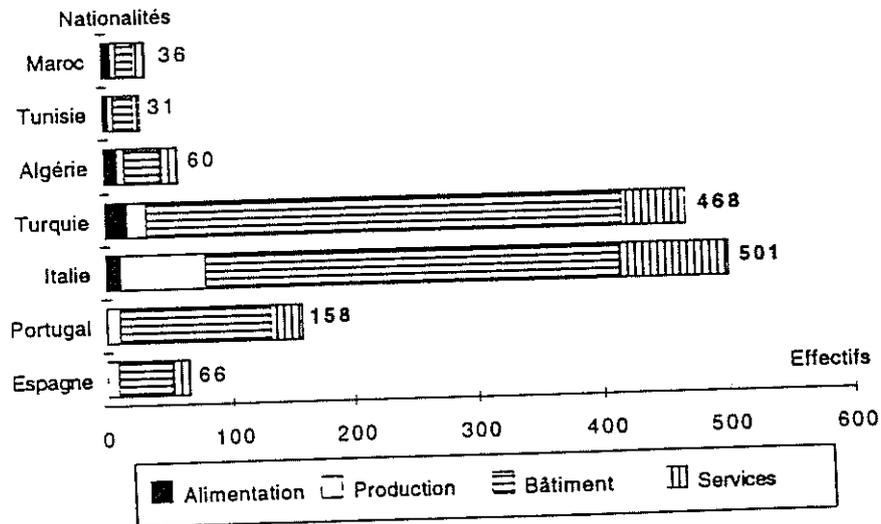
Si les étrangers dans l'ensemble sont plus souvent inscrits dans les Chambres de Commerce et d'Industrie - 2817 contre 1672 artisans - les populations issues du bassin

méditerranéen sont, elles, plus souvent attirées par l'artisanat, notamment les Italiens et les Turcs.

Attardons-nous sur la situation de l'artisanat en Alsace, la partie consulaire ayant été analysée par M. Jacques KOCHANSKI.

On compte au 30 Novembre 1992, d'après les fichiers de la C.M.A., 1672 artisans étrangers soit une progression d'environ 11% depuis 1988. Dans l'ensemble, l'artisanat alsacien comptait 20 039 entreprises au 1er Janvier 1992. L'accent a été mis sur les populations issues du bassin méditerranéen, celles-ci formant 80% de l'artisanat étranger. Alors qu'une quasi-stabilité est observée chez les étrangers originaires de la CEE et du Maghreb, l'effectif des artisans turcs a fortement augmenté depuis 1988 : +46%

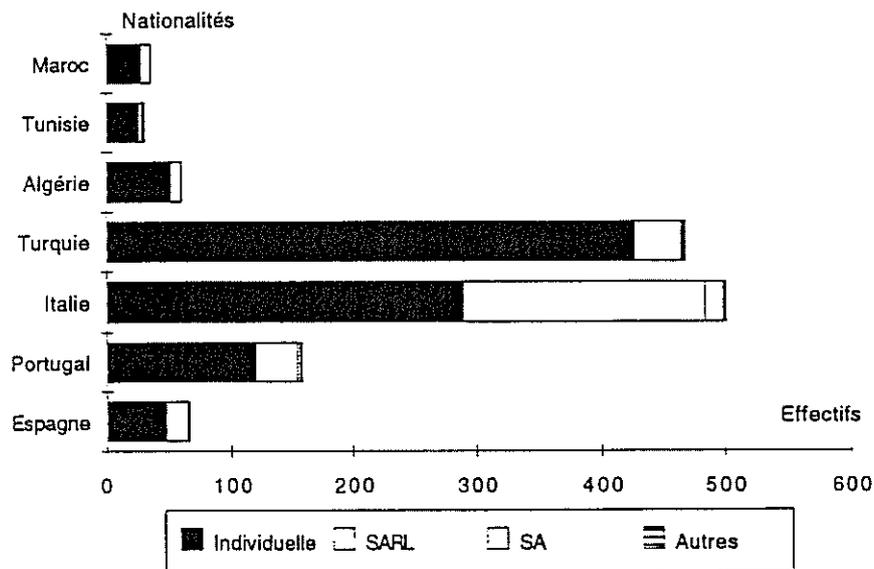
L'artisanat : quelles nationalités, dans quels secteurs ?



Les principaux constats sont les suivants :

- ☛ Forte représentation de deux communautés : *les Italiens* pour lesquels le fait est connu et ancien, et *les Turcs* pour lesquels le fait est nouveau et ressemble à un véritable "*boom artisanal*" de par son caractère récent même si les Turcs ne représentent que 2% de l'artisanat alsacien.
- ☛ Forte représentation d'un secteur d'activité : *le bâtiment*. Ce secteur représente 63 % des entreprises artisanales alsaciennes dont le dirigeant est étranger. Les Italiens forment 32% de l'ensemble des artisans étrangers du bâtiment et les Turcs 36%.
- ☛ Forte représentation d'une forme juridique à savoir *l'entreprise individuelle*, qui représente d'ailleurs les 3/4 des entreprises artisanales créées par les Turcs. Les autres formes juridiques sont plus fréquentes chez les Européens du Sud.

Quel statut juridique des entreprises artisanales ?



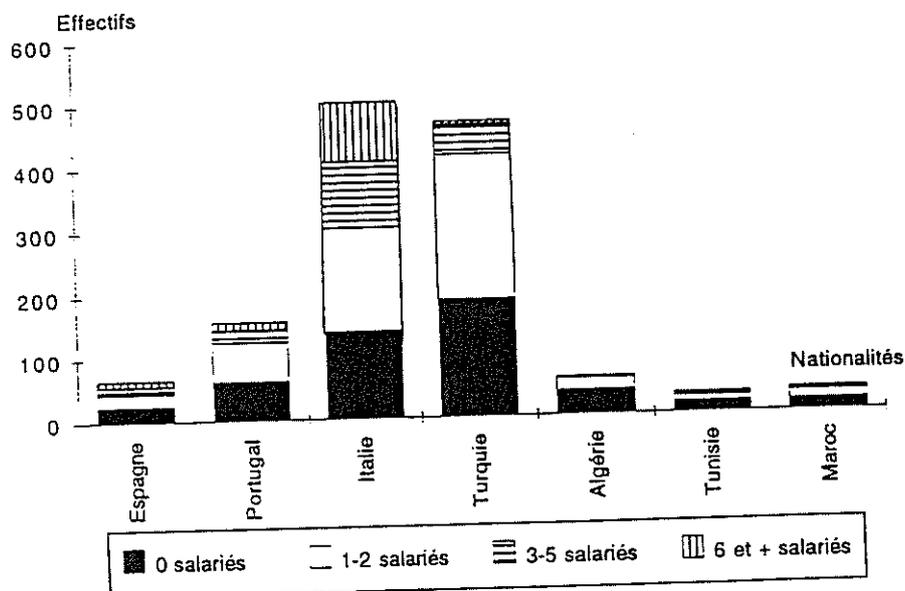
☛ **Forte corrélation entre la présence étrangère de ces communautés sur la région et l'implantation de leurs entreprises.** Aussi, les Algériens et les Italiens sont plus nombreux dans le Haut-Rhin, alors que les Turcs sont plus souvent installés dans le Bas-Rhin, ce qui correspond en fait aux deux vagues d'immigration de la région : immigration économique dans le Haut-Rhin du fait d'un appel de main d'oeuvre étrangère important sur le département dès l'entre-deux guerres avec les Italiens puis l'après-guerre avec l'arrivée des Maghrébins, et une immigration familiale plus importante dans le Bas-Rhin qui concerne surtout les Turcs, notamment en milieu semi-rural. Le dynamisme actuel des Turcs succède au dynamisme des Italiens et Portugais dans le secteur du bâtiment.

En témoigne également l'ancienneté des établissements, puisque d'une manière générale les entreprises turques ont moins de 3 ans d'ancienneté.

On observe une **corrélation directe entre l'âge des dirigeants et l'ancienneté des établissements.** En effet, alors que les établissements les plus anciens tenus par des étrangers (+ 7 ans d'existence) sont ceux dont les dirigeants sont des Italiens de plus de 40 ans, les établissements jeunes (-3 ans) sont très représentés chez les Turcs (76%), ces derniers étant le plus souvent âgés de moins de 40 ans.

☛ Les Turcs emploient rarement plus de deux salariés, c'est le principe de **l'entreprise familiale**. Les plus nombreux à employer plus de trois salariés sont les Italiens.

Situation de la création d'emploi des entreprises artisanales



▲ APPROCHE QUALITATIVE

☛ A partir de l'enquête auprès des opérateurs Institutionnels et associatifs de la création d'entreprises, auxquels il était demandé de manière très ouverte une perception générale et l'évolution de la création d'entreprises par les étrangers dans la région, les communautés concernées, les secteurs d'activités, les motivations et stratégies des créateurs, les difficultés qu'ils rencontrent, les solutions à envisager et enfin la forme d'intégration que peut prendre une telle dynamique.

Quasiment tous ont vu dans la création d'entreprises une dynamique positive, un facteur d'intégration favorisant les relations avec l'environnement économique et social qui permet une valorisation du savoir-faire et dont les retombées économiques sont intéressantes. Elle contribue également à l'intégration des créateurs eux-mêmes à la société française.

Certains, très rares, ont émis des craintes quant à la forme de ghettorisation que pouvait prendre la création d'entreprises lorsqu'elle est dirigée vers la communauté d'appartenance du créateur. D'autres restent sceptiques quant à la difficile adaptation des créateurs étrangers aux règles économiques appliquées en France.

La communauté la plus citée dans le mouvement de création est la communauté turque. Les secteurs d'activité les plus cités étant le bâtiment, le commerce alimentaire (épiceries) et la restauration (Döner-Kebab en particulier).

Tous ont évoqué comme obstacles principaux : *la barrière linguistique, la carence en formation et en information* (méconnaissance des règles comptables, juridiques et économiques ; difficulté à constituer un dossier de demande d'aide au démarrage ; installation "aventureuse" sans la moindre préparation ; irréalisme économique dans les prix pratiqués...) . Ces obstacles provoquent, en amont de la création, des conséquences non négligeables post-crédation, dont la liquidation judiciaire.

Les solutions proposées étaient *une formation linguistique avant toute création d'entreprise suivie d'une formation et d'un accueil plus spécifique au créateur* permettant ainsi d'*informer* des contraintes futures (éventuellement de décourager si le projet n'est pas assez mûr) et d'*aider à la préparation du projet* de création d'entreprises. Après le démarrage de l'activité, il était proposé un *accompagnement* de quelques mois garantissant la compréhension de l'information et de la formation données en amont de la création.

☛ A partir de l'analyse de 13 dossiers de liquidations judiciaires :

Les 3/4 des liquidations concernaient des entreprises turques individuelles ayant exercé dans le secteur du bâtiment (maçonnerie, crépissage). Il semblerait que ces liquidations soient surtout le fait de l'absence de tenue de comptabilité ou de non respect des obligations fiscales. Une autre raison évoquée serait la forte dépendance d'artisans à des donneurs d'ordre dont les prix pratiqués compte tenu de la forte

concurrence dans le bâtiment ne permettent pas la pérennité de nos entreprises artisanales.

On évoquait également la "navigation" entre diverses activités (artisanat - restauration - commerce alimentaire ambulants) sans réel investissement et développement de l'une d'elles, et souvent sans savoir-faire pour certaines activités.

➤ **A partir de l'enquête menée auprès de 50 artisans et commerçants installés dans la région** sur la base d'un guide d'entretien portant sur le profil et l'itinéraire du créateur, les conditions d'émergence et de construction du projet, les conditions de création et de lancement de l'entreprise, les difficultés rencontrées, les ressources humaines de l'entreprise, les conditions d'intégration dans l'environnement économique, social et culturel.

Les résultats de cette enquête nous ont éclairés sur plusieurs points même si l'enquête n'a aucune prétention de représentation exhaustive. Les informations très riches qui ont été recueillies nous ouvrent néanmoins quelques pistes de réflexion.

➤ Le créateur turc est en France depuis une dizaine d'années, âgé entre 30 et 40 ans, doté d'un faible niveau scolaire. Le retour au pays n'est plus d'actualité, **il faut donc devenir "patron" si l'on veut s'installer d'une manière durable en France.**

Ne plus travailler pour quelqu'un d'autre, travailler "pour soi-même" est une des motivations principales citées. Le choix du secteur d'activité est pour beaucoup le fait de la seule expérience acquise, souvent dans le pays d'origine déjà. Certains parlent de vouloir "**servir la communauté turque et également maghrébine**" de produits spécifiques tels la viande "Hallal". Le choix de la zone d'implantation est pour beaucoup le fait de l'opportunité d'un local libre (quelquefois à l'origine même d'une création d'entreprises) et d'une présence de la communauté turque dans le quartier.

Dans la démarche de création, **le groupe communautaire et la dimension familiale sont chez le Turc un appui important.** Il crée son entreprise en s'appuyant sur des **réseaux de solidarité ethnique** à plusieurs niveaux : information auprès de compatriotes exerçant déjà dont les conseils ont beaucoup de légitimité, épargne familiale importante constituant l'investissement de départ, prêts solidaires auprès de compatriotes plutôt qu'auprès des banques, regroupement géographique, choix de la clientèle, mimétisme communautaire... Les Turcs refusent souvent de faire appel à l'aide au démarrage accordé dans certains cas par la DDTE, quand ils en connaissent l'existence, se méfiant des services de l'État qui viendraient ensuite "les surveiller".

➤ Le créateur maghrébin âgé de plus de 40 ans ou issu de la seconde génération, crée son entreprise pour palier en général à une instabilité professionnelle.

Sa démarche de création est plus individualiste. Il semble prendre plus de recul vis à vis de la communauté d'appartenance, dans le choix de sa clientèle (il vise une clientèle "française") que dans les modalités d'installation puisque le recours au crédit bancaire est plus fréquent chez le Maghrébin.

Le jeune veut souvent échapper au travail ouvrier de son père et s'intégrer à la classe moyenne, qui facilitera son intégration dans la société française.

L'étude de l'Observatoire Régional de l'Intégration s'achevait sur l'annonce de cette journée engageant ainsi une réflexion collective avec tous les opérateurs concernés par la création d'entreprises et amorçant des propositions communes allant dans le sens d'une meilleure adéquation : création d'entreprises et intégration.

■ CREATION D'ENTREPRISES ET INTEGRATION : PROBLEMATIQUE, STRATEGIE...

■ Jacques KOCHANSKI, Délégué Régional de la M.R.C.E.

INTRODUCTION

En Alsace, chiffres à l'appui, la création d'entreprises se concentre principalement dans les trois pôles urbains de Colmar, Mulhouse et Strasbourg. Elles relèvent majoritairement de démarches individuelles. Son corollaire : les activités créées seront avant tout des entreprises artisanales du bâtiment, des petits commerces ou des services aux particuliers, plus rarement aux entreprises. C'est dans ces espaces et ces activités que sont notamment identifiées les créations d'entreprises par les immigrés. Est-ce un hasard ?

Une première réponse, quelque peu simpliste, serait de conclure que les activités choisies par les créateurs immigrés possèdent de faibles coûts d'entrée. C'est sans doute vrai mais insuffisant. Une étude qualitative portant sur les conditions d'émergence des projets de créations d'entreprises artisanales par les étrangers en Alsace réalisée par Assina IDRI de l'Observatoire Régional de l'Intégration démontre que les motivations des créateurs immigrés ne sont pas si éloignées de celles des créateurs nationaux. Par contre, *le choix des secteurs d'activités et la façon de régler les difficultés rencontrées vont être fonction de l'appartenance communautaire du créateur*. C'est sans doute là que se situent les principales différences impliquant des lectures spécifiques de la problématique de la création d'entreprises par des immigrés ou par des nationaux.

PROBLEMATIQUE

A bien chercher les attitudes des uns et des autres pour créer une entreprise, la manière dont vont se comporter les membres de chaque communauté (y compris les créateurs nationaux) est très révélatrice. Ainsi, le classique problème financier est-il essentiellement résolu par la recherche de crédit pour le créateur immigré. De plus, si nécessaire, il existera une forte solidarité autour du créateur immigré dès lors qu'il faudra donner un coup de main : la famille, les amis seront disponibles. La contre partie de cette solidarité se matérialisera sous la forme d'une réciprocité obligatoire sous peine d'exclusion du groupe. *Un tel comportement de solidarité se trouve-t-il encore dans nos habitudes nationales ?* Là est sans doute toute la question.

D'une certaine façon, c'est sur ce point précis de la solidarité que les créateurs d'entreprises immigrées qui réussissent nous interpellent dans nos certitudes bien établies. Essayons quelques instants de nous insérer dans ce que nous croyons être leur référentiel. Les entrepreneurs individuels immigrés en Alsace, issus surtout du bassin méditerranéen,

arrivent avec des points de référence correspondant, le plus souvent, au mode élémentaire de fonctionnement de l'économie de leur pays (pas ou peu de protection sociale, pas ou peu de réglementation du travail...). Face à notre complexité de fonctionnement qui est le résultat de notre évolution vers un toujours plus, fait de nos sociétés occidentales un ensemble peu accessible à ceux dont le schéma de comportement reste basé sur des principes simples de solidarité familiale (volontaire ou forcée), de clan, ou de village. Ils n'attendent rien d'une collectivité nationale qu'ils n'appréhendent pas. C'est véritablement deux cultures, deux logiques d'action qui rentrent en opposition directe. Comment vont-elles être alors conciliées par les différents acteurs en présence ?

Plus généralement, deux thèmes de réflexion se dégagent des réponses faites par les opérateurs ou par les créateurs pour cerner la problématique du créateur immigré :

- ☛ l'obligation de d'abord compter sur lui (ou sur le groupe communautaire d'appartenance) plutôt que de tenter d'obtenir du système des opérateurs -subi comme une contrainte- une assistance.

- ☛ la capacité à assumer une double culture et par conséquent d'être en mesure de comprendre clairement les règles de fonctionnement du pays d'accueil.

Développons ces deux thèmes en s'attachant tout particulièrement à en extraire les matériaux nécessaires à la définition de futures stratégies d'actions pour les opérateurs :

1) COMPTER SUR SOI ET SUR SES PROCHES

Ne nous voilons pas la face, l'immigré dans notre société industrialisée a sa place d'attribuée depuis plusieurs décennies comme ouvrier plus ou moins qualifié. Notre passé taylorien en est le principal motif. Cette image est encore tenace aujourd'hui. Alors, lorsqu'il s'agit d'apparaître pour lui comme employeur cela crée des blocages chez les opérateurs que ne rencontrent pas les autres créateurs. Il va de soi que de tels blocages ne devraient pas exister. Toutes les parties concernées s'en défendront... et pourtant ! Mais d'un comportement négatif nous devons en tirer les éléments positifs : les créateurs d'entreprises issus de l'immigration ont, semble-t-il, un facteur de réussite supérieur à leurs homologues nationaux. A titre d'exemple, les petits commerces maghrébins de quartiers sont là pour nous en faire la démonstration. Qu'est-ce à dire ?

Laissons sur le bord de la route l'inusable argument du travail au noir car les créateurs qui le pratiquent sont (et cela se comprend) les plus éphémères. Notre course à la productivité a fait disparaître le commerce de proximité. Avec des grandes surfaces à l'extérieur des villes ou fortement espacées en milieu urbain, il y avait une place pour un commerce de dépannage. Sa condition pour survivre : avoir un peu de tout et être ouvert dans les plages horaires de ceux qui n'ont pas toujours le temps -ou ne souhaitent pas- se rendre dans une grande surface. Plus généralement, notre société génère plus de niches qu'il y paraît. Mais pour les occuper, il faut adopter des comportements souples. En sommes-nous encore capables ?

Ce qui sans doute nous interpelle le plus dans cette problématique du créateur immigré, c'est l'apparente vitalité bien supérieure qu'il semble manifester par rapport à nos propres échelles de références. Est-ce si étonnant que cela quand on sait par ailleurs que pour arriver jusqu'en Alsace, il lui aura fallu vaincre bien des obstacles ? En fait, en quittant volontairement son pays d'origine, il a déjà fait le choix d'adopter le statut d'entrepreneur : il a entrepris le voyage...

Ainsi, créer son activité en Alsace s'inscrira plus dans une logique de continuité nécessaire à sa survie depuis sa rupture avec son pays d'origine que dans une réflexion économique de marché.

2) ASSUMER UNE DOUBLE CULTURE

Le créateur immigré qui réussit est un créateur intégré. Cette affirmation peut paraître simpliste. Et pourtant !... La réussite se mesure par la nature du public servi. En d'autres termes quand la clientèle de la nouvelle entreprise devient majoritairement celle du pays d'accueil et non plus celle exclusive de sa communauté. Pour en arriver là, le créateur immigré aura dû se couler dans le moule de nos contraintes de pays développé et comprendre nos comportements.

Toutefois, si tous les immigrés du bassin méditerranéen ont en commun d'avoir comme point d'appui fort la famille ou les amis, leur pays d'origine va nettement les différencier dans la façon d'assumer ou non une double culture. En effet, les membres de certaines communautés d'immigrés ne seront que de passage (plus ou moins long) sur notre territoire. But avoué : faire un maximum d'argent pour s'en retourner au pays, se mettre à son compte. Les métiers du bâtiment sont les principaux bénéficiaires de ces immigrés provisoires !... Dans ce cas-là, il est guère possible de parler de réussite et d'intégration. Par contre, pour les créateurs immigrés qui n'envisagent pas le retour, sinon à plus ou moins long terme, la maîtrise de notre culture est une condition nécessaire pour réussir et de ce fait s'intégrer. Les activités principalement choisies ne sont plus dans le bâtiment mais dans le commerce ou les services aux particuliers. La création d'entreprises de production ou de services aux entreprises est très rarement le fait d'immigrés originaires des pays du bassin méditerranéen mais caractérise plus les immigrés du moyen ou extrême orient (très minoritaire en Alsace).

STRATEGIE

L'ensemble des propos qui vont suivre se place du seul point de vue des opérateurs régionaux et concement surtout les créateurs immigrés d'origines maghrébine ou turque.

Le rôle des opérateurs régionaux (institutionnels, associatifs ou privés) est de produire des services dans le domaine de la création d'entreprises. Tous ne se situent pas dans le secteur marchand. Ils ont donc chacun leur place dans un paysage économique multiforme qui peut aller d'une prise en charge complète par la collectivité des coûts des services rendus, jusqu'à la prestation payée dans son intégralité par le créateur. Au regard

des faibles moyens que possède en général l'entrepreneur immigré et en dehors de tous les autres problèmes déjà évoqués, il n'est pas difficile de conclure quels sont les opérateurs concernés par notre sujet.

Si prise en charge par la collectivité nationale il doit y avoir pour des créateurs immigrés, encore faut-il savoir parfaitement la situer : c'est à dire en définir la stratégie. Pour ce faire, nous allons construire nos propositions à partir des résultats de nos observations contenues dans la problématique exposée précédemment. Deux questions peuvent la résumer et permettre de lancer les débats de cette journée de travail :

☛ Appartient-il aux opérateurs de s'adapter aux créateurs immigrés pour les aider à réaliser et réussir leurs projets, ou est-il du devoir de l'entrepreneur immigré de s'adapter aux usages du pays d'accueil ?

☛ Doit-on aider les créateurs immigrés dits de passage de la même manière que ceux qui envisageraient un retour éventuel dans leur pays d'origine qu'à moyen ou long terme ?

■ CREATION D'ENTREPRISES ET INTEGRATION EN ALSACE

■ Stéphane de TAPIA, Chercheur au CNRS de Poitiers

LES TURCS ET LA CREATION D'ENTREPRISE

Depuis quelques années, le sujet, souvent mis en avant par la presse régionale, est sensible en Alsace. Dans certains quartiers, comme celui de la Gare de Strasbourg ou tout au long de la Grand Rue, dans quelques communes, le phénomène est bien visible. Apprécié ou pas par les Alsaciens, il fait aujourd'hui, comme en Allemagne, partie du paysage urbain.

Par contre, à Poitiers, alors que le département de la Vienne ne rassemble que 200 Turcs, la chose paraît plus exotique. Pourtant, lorsque le Bulletin municipal d'information donne des idées de cadeaux pour Noël 1992, deux artisans proposant des articles en écumes de mer sont cités en bonne place, lorsque l'Education Nationale, avec le soutien du FAS édite une plaquette sur l'intégration des immigrés (Poitiers, ...grâce à eux), on nous présente Hamdi et son magasin de confection, Mehmet le bûcheron, Ibrahim le cordonnier et Selim, avec son camion "Istanbul", sur les marchés de la ville (sandwicherie, thé et pâtisseries).

En d'autres termes, si ce phénomène de création d'entreprise peut sembler statistiquement normal chez les 25 000 Turcs d'Alsace, il est d'autant plus remarquable dans la Vienne où la colonie turque ne représente quasiment rien !

Passons maintenant par Paris où le quartier Strasbourg Saint-Denis est aujourd'hui connu sous le nom de "Petite Turquie" alors que les Turcs ne sont que 7 700 dans tout Paris intra-muros. Ce ne sont pas les habitants du quartier qui sont turcs ($7\ 700/2\ 151\ 000 =$ invisibilité), mais bien les devantures des magasins et les enseignes des restaurants qui donnent cette unité à un quartier pourtant très cosmopolite. Ceci nous amène à mettre en avant la visibilité du phénomène création d'entreprise... qui disparaît totalement dès que l'on parle artisanat (confection, bâtiment, réparation et carrosserie automobile...)

La première question posée sera donc celle de la quantification du phénomène. Combien sont-ils ?

Ensuite, on pourra se poser d'autres questions:
S'agit-il d'un phénomène original, par rapport aux Français, aux autres étrangers ?
Comment les choses se passent ailleurs, en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas par exemple ?

Qui crée des entreprises, pourquoi, comment ?

La création d'une entreprise est-elle un bon indice d'intégration, ou au contraire va-t-elle cristalliser une réaction identitaire, ghetto ou diaspora pour reprendre des thèmes à la mode ?

Combien d'entrepreneurs turcs en France ?

C'est difficile à dire ! Seule une approche systématique des filières consulaires (C.C.I. et Chambres des Métiers) pourrait donner un chiffre proche de la réalité. L'exercice réalisé pour l'Alsace par Assina IDIRI et Jacques KOCHANSKI devrait être repris plus de 200 fois, certains départements comptant plus d'une C.C.I. et plus d'une Chambre des Métiers. Malgré tout, des imprécisions subsisteraient : déclarations incomplètes, parfois peu précises, mais aussi pour les Turcs, les effets de très forts taux de radiation. Si une entreprise naît, cela signifie évidemment qu'elle peut mourir !

On dispose pour la France des volumes "Nationalités" du Recensement Général de la Population, effectué en 1990. Selon le sondage au quart, 5 144 entrepreneurs et indépendants turcs seraient établis en France.

Agriculteurs	512
Artisans	3 464
Commerçants	968
Chefs d'entreprise (+ 10 salariés)	144
Professions libérales	56

	5 144

Le chiffre quelque peu étonnant de 512 agriculteurs indépendants s'explique en fait par la présence des bûcherons. Précisons que la confection et le bâtiment sont inclus dans le total des artisans (sauf pour ceux qui rassembleraient plus de 10 salariés) et qu'enfin les restaurateurs sont classés dans la rubrique "commerçants".

On estimait qu'en 1986, environ 600 indépendants turcs étaient installés en France selon l'INSEE.

Ce tableau appelle plusieurs commentaires :

1. il s'agit d'un sondage et non de données exhaustives

2. Plusieurs facteurs de sous-évaluation existent :

- l'enregistrement au nom de l'épouse ou d'un enfant, le chef de famille gardant un emploi salarié ou un statut relevant de l'ANPE,
- l'enregistrement peut être fait sur un prête-nom ou "homme de paille" cas courant en France et plus encore en Allemagne au temps de l'autorisation préalable d'exercer un métier indépendant, aujourd'hui supprimée.

3. En cas de naturalisation du Chef d'entreprise, l'entreprise disparaîtra de cette statistique, il s'agit souvent pour des raisons multiples des plus performantes.

Ces chiffres doivent probablement être réévalués, cependant on peut se poser d'autres questions: un entrepreneurs d'origine turque naturalisé français doit-il être considéré comme étranger dès lors qu'il a acquis la nationalité du pays d'accueil ? Doit-on introduire une discrimination entre entreprise étrangère, entreprise immigrée, entreprise issue de l'immigration;

Le fait principal reste toutefois l'évolution intercensitaire récente, entre 1982 et 1990, la présence turque parmi les indépendants a rapidement augmentée, ainsi:

En 1982, les Turcs représentaient 0,6 % des commerçants étrangers, 2,4 % en 1990

En 1982, les Turcs représentaient 1,1 % des artisans étrangers, 6,8 % en 1990

En 1982, les Turcs représentaient 0,9 % des chefs d'entreprise, 2,2 % en 1990 tandis que la part des Artisans, Commerçants, Entrepreneurs parmi les actifs étrangers passait dans le même temps de 1,3 à 6,3 %.

On peut donc mettre en avant un "effet de rattrapage" concernant la création d'entreprise parmi les immigrés de Turquie, ceux-ci ayant tendance à se rapprocher des situations générales.

Combien de créateurs turcs en Europe ? en Australie ?

Pour les mêmes raisons avec les mêmes précautions, pour avoir cependant un ordre de grandeur, on pourra citer les chiffres suivants :

pour l'Allemagne, le chiffre retenu est celui qui est donné par le Centre pour les Etudes Turques dirigé par Faruk SEN :

30 à 33 000, dont 400 dans l'ex. RDA et de 3 500 à 5 000 pour la ville de Berlin (1988 à 1990)

pour les Pays-Bas : on retient celui de 2 400, dont 1 191 figurent dans un Guide des Indépendants et Organismes Turcs (SILA Boekhandel NL)

pour la Belgique : INFO-TÜRK propose une fourchette de 8-900 tandis que l'Administration belge donne 1 367 détenteurs turcs de cartes de travail indépendant

pour le Danemark : TÜRKODAN avance le chiffre de 500 entreprises

pour l'Australie : l'Administration turque (Ministère du Travail) signale l'existence de 2 Chambres de Commerce Turco-Australiennes (environ 1000 entrepreneurs).

On peut donc dire qu'il s'agit d'un phénomène général, étendu, relativement massif et récent (puisque l'émigration turque est récente 1958/61 à aujourd'hui) qui touche aussi bien les U.S.A. que la Grande-Bretagne où les Turcs bénéficient de l'implantation des Chypriotes (la Grande-Bretagne compterait de 4 500 à 5 000 entreprises turques, incluant

les créations des Chypriotes turcs, et même semble-t-il l'Arabie Saoudite, par définition, sous un prête-nom ou depuis peu de temps les Balkans (installation de boulangers turcs à Sofia et Bucarest).

Typologie de l'entreprise turque en Europe: que crée-t-on, que vend-on ?

L'originalité de l'entreprise turque parmi d'autres entreprises immigrées réside peut-être dans sa diffusion rapide sur l'ensemble des secteurs du commerce et de l'artisanat, malgré des spécialisations apparentes, mais souvent locales.

On parle souvent de "micro-cosme", de "micro-société" (WILPERT-GITMEZ 1987), de "ghetto" et l'on a pu utiliser une expression imagée, *helal business* (employé par A. GÖKALP ou N. WEIBEL), pour caractériser un comportement bien réel, mais pas général. *Helal business* (qui renvoie à l'expression américaine, *ethnic business*, désignant des réseaux commerciaux dominés par des minorités ethniques, par exemple les épiciers coréens des U.S.A.) définit les chaînes commerciales fondées et tenues par des réseaux islamistes qui allient épicerie, boucheries halal, agences de voyage (avec des prestations comme le pèlerinage de la Mecque, hadj) et lieux de prière. Les chaînes les plus exemplaires sont apparues à Berlin.

Une classification possible, établie en fonction du comportement du créateur et de la clientèle a été proposée par des chercheurs parisiens à propos du commerce chinois du XIII^{ème} Arrondissement (I. TABOADDA-LEONETI, M. GUILLON... et E. MA MUNG...). Elle peut s'appliquer au commerçant turc en France et ailleurs.

- l'entreprise ethnique ou communautaire est celle qui vendrait en chinois des produits chinois à des clients chinois par des vendeurs chinois. Étiquettes et menus sont en chinois
- l'entreprise exotique est celle qui vendrait en français des produits chinois à des clients plutôt français avec des vendeurs chinois. Étiquettes et menus sont bilingues ;
- l'entreprise banale est celle qui crée par un chinois vend des produits de toutes origines à des clients dont l'origine ethnique n'a aucune importance. C'est en ce sens qu'elle est banale.

Des cas intermédiaires sont évidemment possibles. Un mémoire de maîtrise, soutenu à Poitiers (BARTHON 1992) propose, à propos des Turcs établis à Strasbourg-Saint-Denis, l'expression "entreprise cosmopolite". Reprenant notre classification, il s'agirait d'une entreprise créée par un chinois où l'on vendrait en français (le français étant "lingua franca" pour le chinois, le turc, l'arabe et le wolof !) des produits dits orientaux (de la harissa au *lee-chee* en passant par le *lokum* !) à des clients plutôt immigrés.

Bien évidemment, le vocable "chinois" pourrait, selon le cas, être remplacé par "turc", "arabe", "italien"...

Où se situent les Turcs dans cette typologie ?

A tous les niveaux décrits : c'est avant tout le pragmatisme qui domine : selon moyens et capacités, connaissance de la langue, présence (ou absence) d'opinions politiques et/ou religieuses, niveau d'éducation (enseignement professionnel ou non, supérieur ou non...), selon les projets d'avenir (ou leur absence)... l'entrepreneur essaiera de se ménager un créneau commercial sur une clientèle plus ou moins bien cernée.

De ce point de vue, Berlin est véritablement "l'arbre qui cache la forêt" et Paris lui ressemble peu. Alors qu'à Berlin, 120 000 Turcs habitant une ville très spécifique" donnaient toutes les impressions du ghetto (le quartier de Kreuzberg est à cet égard devenu célèbre), alors que les Turcs d'Allemagne représentent à eux seuls 32 à 33 % de tous les étrangers, ceux de Paris ne sont que 7 700 *intra muros* et l'Ile-de-France n'est justement pas une île.

Effets de taille et d'échelle ne doivent pas être négligés. Les Turcs de France ne représentent que 5,5 % des étrangers en 1990 (soit 0,3 % en 1968 et 3,3 % en 1982) - Marchés et clientèles sont difficilement comparables.

Secteurs d'activités et métiers exercés

Faruk SEN, après plusieurs enquêtes et passage au peigne fin de la presse turque (quotidiens et journaux d'annonces) en recense au moins 55

- . Le guide néerlandais des entreprises turques (SILA Boekhandel) environ 40
- . Kenan ÖZTÜRK (1988) au moins 25 à Paris et dans la région parisienne.

Ceci signifie essentiellement que jouent un rôle sur la variété des créations :

- l'ancienneté du courant migratoire,
- son poids démographique absolu et relatif dans l'agglomération,
- le milieu d'accueil avec ses caractéristiques propres, beaucoup plus que les caractéristiques de départ des populations immigrées.

Ce n'est bien sûr pas un hasard si la liste des professions exercées est la plus longue en Allemagne et aux Pays-Bas : c'est dans ces deux pays que sont atteintes les plus fortes densités de population immigrée turque ; l'Allemagne compte en 1990/91, 33 cités de plus de 10 000 habitants turcs et c'est aussi le cas de Rotterdam, Amsterdam et La Haye. La France n'en compte aucune, même Paris n'atteint pas ce chiffre.

L'Allemagne rassemble ainsi une clientèle potentielle de 1 700 000 consommateurs, France et Pays-Bas 200 000 consommateurs chacun, mais très concentrés sur un petit territoire aux Pays-Bas et au contraire diffus dans l'espace français.

L'éventuelle spécialisation des entreprises turques dépend étroitement du milieu local :

Paris concentre les ateliers de confection: capitale de la mode et du prêt-à-porter, Paris a depuis bien longtemps aggloméré ateliers israélites, arméniens, puis chinois, yougoslaves, pakistanais... et turcs. Ceux-ci se sont insérés dans un créneau existant.

Munich, plaque tournante du trafic routier international en provenance de Turquie, avec Cologne, Francfort, Stuttgart... joue un rôle important dans l'importation et la distribution des fruits et légumes méditerranéens. En France, ce sont les transporteurs espagnols qui tiennent le marché, la place des Turcs est des plus marginales.

Le Limousin génère plus de bûcherons turcs que l'Alsace. Cela peut s'expliquer par la structure de la propriété forestière: principalement collective en Alsace (domaniale et municipale), elle est d'abord privée en Limousin. Seuils de rentabilité et pratiques professionnelles y diffèrent par définition, avec un mode d'exploitation plus industriel en Alsace, plus artisanal en Limousin.

Berlin ou Stockholm sont des villes alternatives par excellence, au climat politique particulier. Stockholm devient ainsi centre d'édition en langue kurde tandis que Berlin s'est fait, entre autres, une spécialité de l'édition, de l'enregistrement vidéo allant de la synchronisation (doublage) et au sous-titrage de films indiens à la cassette islamiste de choc.

Devront être notées les dimensions ethniques et de communication des entreprises. Très nets au départ, ces aspects ethniques s'estompent probablement avec le temps, comme cela se remarque en Allemagne. Faruk ŞEN (1989) le dit sans ambiguïté après avoir étudié l'origine des clientèles .

- La dimension ethnique (ethnic business, halal business) est évidente dans tout ce qui concerne l'alimentation (fond islamo-méditerranéen, à la fois fidèle aux prescriptions coraniques et aux traditions anatoliennes, fruits et légumes frais et secs, boucherie-charcuterie halal, pâtisserie...). Cela ira jusqu'au textile (tapis, mais plus encore vêtements conformes à la mode islamique, avec une touche parisienne (!) dit une publicité parue dans le quotidien nationaliste Türkiye...), puis à l'appareillage ménager et de restauration (Samovar électrique, machine à döner électrique ou à gaz...).

- La dimension communication réside dans tout ce qui concerne les relations avec la Turquie et internes au champ migratoire : journaux d'annonces et éditions (du guide pratique à la littérature, cassette de musique et vidéo, avec l'apparition récente de la télévision transmise par satellite qui a renforcé le réseau des réparateurs TV aujourd'hui monteurs d'antennes paraboliques, sans oublier en première place les agences de voyage (prestations air, mer, fer, route) complétées par des sociétés de transports, incluant les transports funéraires.

Au-delà de ces aspects globalement culturels (qui peuvent être transposés cependant à d'autres populations immigrées, au moins partiellement), semblent donc primer les

conjonctures locales (ex. la confection, la distribution en gros de produits frais, le bûcheronnage, le bâtiment...), puisque certaines activités, telles qu'agences de voyage, magasins d'alimentation... gardent des parts comparables dans les distributions générales du champ migratoire turc.

Qui crée son entreprise ?

Un peu tout le monde, cela va de l'étudiant en architecture qui crée un bureau informatique au réfugié politique qui crée son restaurant kurde en passant par tous les ex. O.S. à la chaîne (licenciés ou démissionnaires) qu'on rencontre derrière leurs comptoirs ou dans leurs épiceries.

Une minorité non négligeable, de 10 à 20 %, selon les régions étaient indépendants en Turquie, avant leur parenthèse salariale en Europe, les tailleurs de Nazilli dans la confection parisienne, les Kazakhs de la confection de vêtements en cuir et peaux, également à Paris, des boulangers lazes, certains commerçants arméniens ou assyro-chaldéens, peut-être aussi des bûcherons tahtaci (? hypothèse non vérifiée Limousin?) qui reprennent des traditions ethno-professionnelles plus ou moins bien établie, mais aussi des commerçants ou des petits patrons, du bâtiment par exemple, qui reprennent une activité déjà exercée en Turquie.

Quelques étudiants, plutôt que de retourner en Turquie, ont préféré se lancer dans l'informatique, la comptabilité, la restauration, la librairie. S'approchant de cette catégorie celle de migrants qualifiée, parfois diplômés de l'Université, venus avec un statut de travailleur ou de réfugiés : cela va de l'instituteur à l'imam, démissionnaire de son poste ou qui a préféré le déclassement professionnel au statut de fonctionnaire sous payé au réfugié intellectuel et universitaire. Moins sans doute en France qu'en Allemagne où sont apparus maisons d'édition ou centres de recherches sociales. Les agences de voyage sont souvent dans ce cas : on joue un rôle de mise en relation, d'intermédiaire entre deux espaces, deux populations: longue tradition de Tercüman (Dolmetscher) : le mot qui signifie traducteur a donné en français "drogman" avec le sens de "traducteur-diplomate".

Avec l'émigration est apparue une catégorie assez nombreuse d'intermédiaires, militants politiques ; syndicaux associatifs, qui souvent par le biais associatif, ont joué un grand rôle sur l'interface migrants/société d'accueil et qu'on retrouve par la suite, conseillers juridiques, interprètes-traducteurs, moniteurs auto-école, éditeurs, agents de voyage et pour certains d'entre eux chefs d'entreprise.

La composante politique de cette émigration (en Suède, en France, en Allemagne), la composante qualifiée (jusqu'à 30-35 % en Allemagne), l'effet "seconde génération" scolarisée en Europe jouent chacun un rôle non négligeable.

Mais la composante principale reste sans doute le profil moyen de l'ouvrier immigré, d'origine rurale, peu ou pas qualifié, passé pour un temps plus ou moins long par une grande ville turque, qui réalise son projet migratoire à l'étranger au lieu de le faire au retour.

Les motifs des créateurs

Pour l'Alsace, le document élaboré par l'Observatoire Régional de l'Intégration (p. 50) semble pertinent dès lors que l'on compare avec d'autres travaux, tels que l'enquête d'Ismail DUYMAZ (1989) effectuée dans la Ruhr. A priori, c'est souvent le chômage qui semble déterminant, mais peut-être pas le chômage vécu, car la crainte de l'éventuel chômage dans une situation reconnue de crise économique participe d'une même logique. Sur un échantillon de 153 enquêtes, avec plusieurs réponses, les créateurs mettent en avant les motifs suivants:

36,6 %	chômage et montée de la crise économique
26,8 %	souhait d'indépendance
19,6 %	espoir d'un revenu supérieur à celui d'ouvrier d'industrie sécurité
13,7 %	sécurité
11,8 %	occupation d'un créneau commercial (opportunité commerciale)
10,5 %	insatisfaction professionnelle
7,8 %	utilisation de compétences personnelles
5,9 %	établissement durable en RFA (sédentarisation)
5,9 %	reprise d'un statut antérieur en RFA (seconde création ou plus) création d'un
3,9 %	emploi pour les enfants
2,0 %	reprise facile ou peu chère d'une entreprise (opportunité, bonne occasion)

Pris au premier degré, ce tableau montre la prédominance de la crainte du chômage, à venir ou déjà intervenu (n'oublions pas que l'enquête a été effectuée dans la Ruhr !). En fait, on peut dire que la perte d'emploi, réelle ou attendue avec une certaine probabilité, joue un rôle de catalyseur: on ne devient pas créateur parce qu'on est chômeur, mais c'est là l'occasion de concrétiser un projet sous-jacent au fait même de l'émigration, celui de devenir indépendant, d'être son propre patron.

En Alsace, en termes imagés, selon le document rédigé par Assina IDIRI, ce sera:

- ne plus travailler pour quelqu'un d'autre, travailler pour soi-même
- ne plus être obligé de supporter un patron français
- ne plus retourner à l'usine, suite à une période de chômage

Cette idée est également retenue par Murat ERPUYAN, lors du Colloque de Strasbourg (1990), le chômage est présent dans les esprits, c'est l'une des raisons qui pousse les travailleurs turcs d'Alsace à créer leur entreprise, mais ce n'est pas la raison première: 19,8 % des 83 créateurs interrogés indiquent le chômage comme raison de la décision d'entreprendre.

Observateurs et opérateurs turcs mettent en avant, sans doute avec raison, le mimétisme professionnel qui caractérise parfois les villageois anatoliens, où une expérience réussie entraîne des dizaines d'autres, pas toujours couronnées de succès, dans son sillage. On pourrait ainsi en partie expliquer la multiplication rapide à Strasbourg (Quartiers Gare, Sainte Aurélie, Grand-Rue) des "dönerci" ou petits restaurateurs proposant des sandwiches ou döner kebab, qui a partiellement suscité des émules chez les commerçants maghrébins et même chez un épicier iranien !

En Turquie, une parfaite illustration du phénomène peut être relevé le long de la route Afyon-Ankara, autour de la bourgade d'Isçehisar où se sont installées sur vingt km linéaires non moins de 115 marbreries ou encore près de Turgutlu (dans la région d'Izmir) où l'on a pu décompter 53 briqueteries-tuileries. Encore ne s'agissait-il dans un cas comme dans l'autre que des établissements visibles depuis la route nationale ! De fait, ce type de comportement économique est courant en Anatolie.

Ce mimétisme professionnel peut probablement être retenu comme raison secondaire de la vague de création que connaît aujourd'hui l'Europe.

On peut expliquer qu'il y a en réalité un transfert du projet initial d'indépendance au retour.

Tout immigré normalement constitué prévoit son retour, après un séjour plus ou moins long à l'étranger. On a trop tendance à l'oublier, sans doute sous les effets conjugués de l'expérience transocéanique américano-européenne et d'une certaine suffisance ethnocentrique très culturaliste, qui n'est pas spécifiquement française ou américaine. C'est ce que l'on nomme communément le mythe du retour (mythe of return expression américaine).

Dans la réalité, les motivations de la décision d'émigrer, puis de retourner dans son pays sont très complexes. Il y a ceux qui, dès le départ, savent qu'ils ne retourneront jamais chez eux, sans vouloir toujours se l'avouer. Il y a ceux qui ont raté leur insertion dans le pays d'accueil (30 % des italiens aux USA !), il y a ceux qui ont raté leur retour, et émigrent à nouveau. Il y a ceux qui restent pour des raisons culturelles et ceux qui partent pour des raisons culturelles.

On peut penser, comme Yildiz SERTEL, que le non retour est d'abord dû à des raisons économiques: dans le cas turc, qui reste un pays d'émigration et à fort potentiel migratoire, c'est bien l'incapacité de l'économie locale à réinsérer d'anciens émigrés qui freinent les retours. Même analphabète, le migrant en vacances dans son village natal, fait son étude de marché: combien rapporte un quintal de blé, une carcasse de mouton, combien coûte un sac d'engrais, une tonne de ciment, un tracteur d'occasion...? Pour s'apercevoir que même avec des D.M. de côté, les raisons initiales de l'émigration existent toujours et que les conditions de vie sont toujours difficiles.

Les racines profondes du phénomène

Ceci explique probablement pourquoi le retour tant attendu et, toujours présent dans le discours, est en réalité sans cesse différé. Arrive le moment où le garage, le restaurant, l'épicerie... qu'on avait prévu d'ouvrir à Yenisehir ou à Yeniköy est ouvert à Neustadt ou Neudorf, ou la Neuville en Quelque Chose, si l'on préfère le domaine francophone. Il y a bien réalisation de l'idée initiale, avec des glissements toujours possible. (on rêvait d'ouvrir un garage, on a ouvert un atelier de confection !), mais à 3 500 km de l'objectif du départ.

Cette interprétation, qui ne sera peut-être pas partagée par tous les observateurs, s'appuie sur toute la littérature sociologique, géographique, ou économique que l'on peut rassembler d'une part sur les retours en Turquie, d'autre part sur les migrations intérieures, de la campagne à la ville. Dans un pays où l'État reste le principal employeur, où l'industrie, malgré des progrès sensibles n'emploie que 20 % des actifs (BTP inclus!), où le capital reste relativement rare, concentré sur des secteurs faciles et rentables à court terme (immobilier, industries de consommation et de biens semi-durables), il est clair que la meilleure solution, parfois même la seule, est celle qui consiste à se créer son propre emploi, d'où la profusion de petits métiers, de petits vendeurs (*le tertiaire primitif* selon Milton SANTOS, définition mexicaine ou brésilienne).

L'indépendance ou plutôt le désir d'indépendance que met en avant Nermin ABADAN dès 1965, pour l'émigration en 1972 pour le constat d'échec des retours, sont communs aux émigrés présents en Europe, à ceux qui ont effectué leur retour (illustration *MIGRINTER* 1992 à Nazilli et Develi), aux migrants intérieurs que l'on rencontre à Izmir, Istanbul, Ankara ou ailleurs (*Travaux du Prof. Erol TÜMERTEKIN*)

On pourrait parler ici d'un modèle de transfert socio-culturel et économique de la création d'entreprise. Ce modèle serait en quelque sorte endogène à la société turque, donc préexistant. Mais il ne faut pas oublier l'ensemble des conditions locales d'accueil qui rendent possible ce transfert, et particulièrement l'évolution économique des pays d'immigration.

Le chômage grandissant, avec le paradoxe apparent de la généralisation du travail clandestin dans certaines branches, se développe dans un contexte où est apparue la désalarisation, masquée par une propension très nette à la sous-traitance "en cascade", très segmentée, c'est le cas :

- du nettoyage industriel
- du bâtiment, avec le second-oeuvre
- de la confection, avec le travail à façon, parfois à domicile
- des transports routiers, avec le tractionariat, où les artisans sont propriétaires de tracteur et non de la semi-remorque
- du forestage avec le bûcheronnage

Sous couvert d'indépendance, ce sont en réalité des dépendances en cascade qui s'organisent, dont les immigrés ne sont, et de loin, pas les seules victimes.

L'existence de nombreux créneaux abandonnés par les autochtones, pour cause de non rentabilité, favorise la création d'entreprise par les migrants. On peut citer le commerce de proximité, alimentaire en particulier ou des services qui ne relèvent pas à proprement parler de la création d'entreprise, comme les domestiques (les bonnes espagnoles sont philippines en Italie) ou les concierges, souvent portugais ou yougoslaves, parfois turcs.

Dans tous ces cas connus, on sait très bien que la survie de "l'entreprise" tient à la généralisation de "l'informel", c'est-à-dire une absence plus ou moins grande de respect, non pas par malhonnêteté congénitale, mais bien trop souvent par nécessité économique

et sociale, des législations du travail, sociales, fiscales et de la sécurité. Il est de notoriété publique que les accidents du travail sont en augmentation sur les chantiers du bâtiment depuis quelque temps.

Les Turcs n'échappent pas à la règle : il y a conjonction de facteurs endogènes, liés à l'origine socio-économique, au projet migratoire beaucoup plus qu'au facteur ethnique, et de facteurs liés au contexte économique ambiant: l'évolution des structures de l'emploi dans la société "post-industrielle" que l'on hésitera à nommer "société de loisirs", à moins qu'on considère le chômage comme une forme de loisir ! D'où probablement la fréquence du clash vécu par les immigrés créateurs d'entreprise : mal préparés, mal armés, mal formés pour la création les Turcs allient dynamisme et incompétence: taux de création et taux de radiation sont étonnement élevés !

Relations entreprise immigrée/pays d'origine et stratégies de double implantation : réseaux euro-méditerranéens

Un phénomène intéressant, mais non spécifique au cas turc, puisqu'on le retrouve par exemple chez les Maghrébins de Marseille, est celui de la dimension euro-méditerranéenne de la création d'entreprise, ou stratégie de la double implantation.

Cela consiste à commercialiser des produits turcs en Europe ou des produits européens en Turquie, en jouant donc un rôle d'intermédiaire actif par sa présence sur les deux bords du réseau, dans le cadre d'une entreprise qui peut être familiale.

C'est le cas d'agences de voyage et de compagnies-charter, des sociétés de transports routiers (passagers ou marchandises), créées par des émigrés ou originaires de Turquie, de sociétés d'import-export (alimentaires, ménagers, mobilier, textiles, cuir...) avec fabrication en Turquie et vente en Europe, ainsi la firme Tez, installée en Allemagne avec une vingtaine d'emplois, en a créé environ 350 en Turquie (conserverie, conditionnement de produits alimentaires).

Une enquête effectuée à la demande du patronat turc en Allemagne portant sur 188 entreprises montrait qu'une part non négligeable des importations réalisées par ces entreprises provenaient de Turquie pour un montant de 450 000 000 DM.

On commence également à assister à l'installation d'entreprise turques en Allemagne, à l'image de Kelebek Mobilya, originaire d'Istanbul et qui vient d'ouvrir une succursale à Duisburg.

Il ne s'agirait après tout que de la réédition en Europe d'un phénomène habituel aux Etats-Unis où les migrations chinoises et coréennes ont prélué aux transferts de capitaux chinois et coréens.

BIBLIOGRAPHIE

Pour cette intervention il nous a semblé utile de faire une annexe bibliographique particulière, en raison de la méconnaissance de ce sujet en France:

Jochen BLASCHKE, Ahmet ERSOZ, *The Turkish economy in Berlin: a case study on problems of ethnic economics*. Parabolis Berlin 1991

Jochen BLASCHKE, Robin WARD, *The ethnic economic: Great Britain and Germany*. Parabolis Berlin (?)

Catherine BARTHON, *La "Petite Turquie" à Strasbourg Saint Denis: portrait d'un microcosme turc à Paris*. Maîtrise de Géographie, Poitiers, 1992

Melih CETINSOY, *Organisation tertiaire turque de Stuttgart in les Etrangers à Stuttgart*, rapport collectif RCP 397-CNRS sous la direction d'E. KOLODNY, CNRS 1977, pp.291-299

Melih CETINSOY, "Les Turcs à Stuttgart: évolution et adaptation d'une communauté étrangère dans une grande agglomération allemande" in *Recherches sur les Migrations Internationales* n°4-5/1982, pp.80-97

Ismail DUYNAMAZ, "Türkische Unternehmensgründungen, von der Nische zum Markt ?" *Studien und Arbeiten 5 Zentrum für Türkeistudien*, Bonn 1989

Régine ERICHSEN, Faruk SEN, *Hinwendung zur Selbständigkeit bei Gastarbeitern mit besonderer Berücksichtigung von Türken*. ILO/BIT Genève 1987

Ahmet ERSÖZ, "Zuwanderer im Berliner Handwerk", *Migration* vol.3-1988, pp.115-132

Anne GUEZENGUAR, "Immigration et petits commerces étrangers dans la ville de Cologne" in *Études Méditerranéennes* vol.7 1984 pp. 115-136

Martine HOVANESSIAN, *Le lien communautaire : trois générations d'Arméniens*, Colin 1992 (voir les nouveaux venus p.220 et suivantes)

Altay et Ural MANCO (dir.), "Turcs de Belgique", *Info Turk*, Bruxelles 1992

Solange MONTAGNE-VILLETTE, *Le sentier: un espace ambigu*, Masson Paris 1990

Turhan OGUZKAN, *Yurtdisinda çalisan doktoralı Türkler (Zes Turcs, docteurs universitaires travaillant à l'étranger)*, ODTÜ Ankara 1971

Kenan ÖZTÜRK, *Les Turcs dans la confection à Paris*. *Hommes et Migrations* n°1116/1988, pp.21-28 (pour la version initiale voir K. ÖZTÜRK, dans *les rapports Habitat-Travail dans l'industrie de l'habillement à Paris et dans sa banlieue*, rapport URA 142/CNRS, direction

Nancy GREEN. Voir aussi dans le même rapport les chapitres concernant les Arméniens étudiés par Sandrine TASMADJIAN.

SILA, *Hollanda Türk Eşnaf ve Kurumlur Rehberi (Guide des indépendants et Organismes Turcs des Pays-Bas)*. Sila Boekhandel La Haye, Éditions 1989 et 1990-1991

Osman SOYLER, "Almanya'da Türk gıda Sektörü ve Meseleleri" (*le secteur alimentaire turc en Allemagne et ses problèmes*) Série d'articles parus dans *Türkiye* (12 au 17 juin 1992)

Faruk SEN, "The Turkish business community in F.R.G. and its impact on the FRG Turkish Relations". *Zentrum für Türkeistudien Working Papers 2* Bonn 1989

Faruk SEN, "Turkish self-employment in the Federal Republic of Germany with special regards to Northrh,pe -Westphalia *International Migration* vol.29 n°1/1991, pp.124-130

Jan VERART, "Turkish Coffee houses in Holland", *Migration* vol.3/1988, pp.97-113

Nadine WEIBEL, "Les étrangers et la création d'entreprise en Alsace". *Revue Européenne des Migrations Internationales* vol.8 n°1-1992, pp.73-81

Czarina WILPERT, Ali GITMEZ, "La microsociété des Turcs à Berlin". *Revue Européenne des Migrations Internationales* vol.3 n°1-2/1987, pp. 175- 198

Isabelle WIOLAND, *Les immigrés turcs et la création d'entreprises : pour une amélioration de l'action sociale*. Mémoire pour le Diplôme d'État d'Assistant du Service Social Strasbourg 1989

YIHGM, *Yurtdisi İşçi Hizmetleri Genel Müdü lüğü... Yılı Raporu* (Rapports annuels de la Direction Générale des Services aux travailleurs Émigrés. Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale Ankara, Éditions 1988, 1989, 1990, 1991.

Dilek ZAPTCIOGLU, "İssizlikten girişimcilige Almancilar (*Les Turcs d'Allemagne : du chômage à l'entreprenariat*)" *Cumhuriyet Hafta* n°26 Semaine du 19-25 juin 1992

■ Atelier 1 : Quelle efficience des actions d'accompagnement actuelles
Quelles stratégies nouvelles de suivi, de conseil pour réussir ?

Rapporteur : Bernard ROLET, directeur du CLAPEST

Animateur : Ufuk DOGRUSOZ, Chargé de mission au FAS

Intervenants : Aslan VEYIS, Conseiller comptable et financier

Necmi CEVIK, Agent d'accueil COTRAMI

Beril ARKUN, Agent d'accueil CASTRAMI

Corinne OTTENWELTER, boutique de gestion

Mungo SHEMATSI, IRCOS

Questions débattues :

☛ Quel rôle doit jouer un organisme comme l'IRCOS ou la Boutique de gestion vis à vis de créateurs d'entreprises ? Est-ce un rôle de conseil uniquement ou éventuellement un rôle de dissuasion auprès de l'entrepreneur ?

☛ La reprise d'entreprises paraît être quelque chose de plus facile que la création d'entreprises. Pourtant, il en est très peu question chez les étrangers pour plusieurs raisons :

- le réseau d'information
- l'apport financier personnel souvent important
- la culture de l'entreprise qui représente un obstacle supplémentaire pour un étranger

☛ Les stages de formation bilingues à destination des Turcs dans le Haut-Rhin ont suscité des réactions diverses :

- Pourquoi n'existent-ils pas pour d'autres nationalités ? Le traitement spécifique d'une communauté pose toujours problème par rapport aux autres

- Est-ce imaginable de créer une entreprise dans un pays dont on ne connaît pas la langue ? Comment peut-on dialoguer avec les institutions ?

- La connaissance de la langue n'est pas toujours nécessaire mais la connaissance de la législation, elle, est indispensable et plus généralement celle de la culture (dont la langue est un élément). D'ailleurs, le langage administratif est-il plus accessible aux créateurs d'entreprises français qu'aux étrangers ?

☛ Jusqu'où doit aller l'accompagnement ? Comment ne pas rentrer dans une économie d'assistantat ? N'y a-t-il pas nécessité de recentrer sur les professionnels existants ? La viabilité d'une entreprise existe-t-elle encore si cette entreprise ne peut s'appuyer sur une comptabilité et une gestion professionnelles ?

☛ Jusqu'à maintenant en France, aucun certificat de qualification n'est demandé pour créer une entreprise, contrairement à beaucoup de nos voisins européens. Cela devrait changer...

Intervention des structures d'accompagnement :

IRCOS : Mungo SĤEMATSI

L'IRCOS est une association de Comités d'Entreprises (CE) qui a été créée pour développer une solidarité entre petits et grands CE. Ce sont des salariés et des chômeurs qui ont souhaité que l'IRCOS organise des stages pour créateurs d'entreprises. L'IRCOS accueille ainsi 200 personnes par an sur l'Alsace dans le cadre de ces formations.

La création d'entreprises ne doit pas être considérée seulement comme remède au chômage. L'entreprise est le lieu de rencontre du "donner" et du "recevoir" : on y donne ce que l'on sait faire, on fait l'effort de s'adapter, de se rendre capable de communiquer ; on y reçoit la culture des personnes accueillies. L'IRCOS s'inscrit dans sa formation des créateurs d'entreprises dans une démarche à la fois cartésienne (analytique) et systémique.

Démarche cartésienne : parce qu'elle s'inscrit dans une logique dont il faut vérifier la pertinence.

Démarche systémique : parce qu'il faut regarder l'environnement de l'entreprise que l'on crée avec toutes ses contraintes sociales, économiques, réglementaires, etc. et qu'il faut savoir communiquer (problèmes du langage).

Les créateurs d'entreprises potentiels reçoivent une demi-journée de formation par la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi (D.D.T.Ĥ.). La Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers organisent elles aussi des formations plus longues (une semaine à la Chambre des Métiers).

A l'IRCOS, le travail se fait d'abord sur l'idée, le projet d'entreprise que porte la personne (y compris pour décourager l'entrepreneur) et ensuite on monte le dossier avec son plan de financement.

Il est important de vérifier s'il y a continuité ou rupture par rapport aux compétences de la personne, faire une analyse des besoins, situer l'état de la concurrence sur le secteur géographique ou économique, chiffrer l'apport financier nécessaire y compris personnel.

La formation est faite autour de la communication (la langue) : il faut donner les moyens à la personne de se défendre face à la concurrence.

Un suivi des entrepreneurs peut être réalisé dans le domaine de la législation française, du droit social, commercial ou fiscal. L'accompagnement de la gestion doit se faire, soit avec un expert comptable, soit par l'entrepreneur lui-même, s'il a acquis les moyens de le faire. Néanmoins, même si l'entrepreneur est assisté d'un expert-comptable, il doit savoir lire sa comptabilité.

Boutique de Gestion : Corinne OTTENWELTER

Les boutiques de Gestion existent depuis 1984 et il existe un réseau national. Agréée comme Point Chance (réseau d'accueil pour la création d'entreprises qui bénéficie d'une labellisation par l'Agence Nationale des Créations d'Entreprises), la Boutique de Gestion accueille les créateurs d'entreprises envoyés par la DDTE. Chaque année, elle en accueille de 200 à 300 sur l'Alsace. Selon les personnes accueillies, la démarche d'accueil est plus ou moins longue et peut aller jusqu'à 10 ou 12 heures. Cet accueil est avant tout une aide à la formulation du projet pouvant aller jusqu'à un suivi de gestion et juridique.

Sur les créateurs accueillis, la Boutique de Gestion reçoit chaque année 20 à 30 étrangers. Pour faciliter la démarche d'analyse du projet, comprendre le système de référence de l'interlocuteur étranger, la Boutique de Gestion fait appel à CASTRAMI/COTRAMI. Dans ce cas, la démarche d'accompagnement reste la même, c'est celle d'accueil qui est plus longue.

Il s'agit avant tout d'un entretien individualisé avec le créateur au cours duquel la Boutique de Gestion ne va pas jusqu'à dissuader, mais se contente de conseiller fortement.

COTRAMI : Necmi CEVIK

COTRAMI sollicité par le FAS, la DDTE et la CRCI a accepté d'être le conseiller et le formateur des entrepreneurs turcs du Haut-Rhin. Après la mise en place d'une structure de travail regroupant tous les organismes susceptibles d'être sollicités par des entrepreneurs turcs, une campagne d'information sur le terrain avec affiches bilingues (français et turc) a été menée auprès des artisans et commerçants en exercice.

COTRAMI participe aux sessions de formation organisées soit par la CCI soit par la Chambre des Métiers. Des permanences ont été mises en place dans les deux CCI du Haut-Rhin et à COTRAMI.

Enfin, des stages ont été organisés par la Chambre des Métiers à l'intention des ressortissants de nationalité turque, à partir d'octobre 92. Un stage d'une semaine est obligatoire pour toute création d'entreprise artisanale, mais sans aucune vérification de la compréhension et de l'assimilation des connaissances. C'est pourquoi la Chambre des Métiers a organisé avec COTRAMI des stages en français et en turc. 60 personnes ont déjà participé à trois stages différents.

CASTRAMI : Beril ARKUN

CASTRAMI dont le rayon d'action est le département du Bas-Rhin tient des permanences à la DDTE du Bas-Rhin et participe à la réunion d'information obligatoire pour la création d'entreprises. Les étrangers ont ensuite un entretien au CASTRAMI pour attirer leur attention sur les risques encourus. CASTRAMI est également en relation avec les Chambres Consulaires et le Point Chance.

Gestion 2000 : Veyis ASLAN

Il s'agit là d'un organisme privé qui traite la comptabilité des entreprises, surtout turques. Il prépare les dossiers pour les banques ou la DDTE, fait toutes les déclarations, informe des changements réglementaires, fait les fiches de paie...

En fait, il rencontre surtout des entreprises individuelles (très peu de SARL). Les échanges se font généralement en Turc avec des entrepreneurs de la première génération (sauf vocabulaire spécifique : URSSAF par exemple) et en français avec les plus jeunes.

Ce responsable d'organisme constate la nécessité d'une formation avant que les gens ne se lancent dans une création et il envisage la création d'un centre de formation.

Le cabinet comptable n'intervient pas qu'au moment de la création, mais bien évidemment ensuite, il conseille l'entreprise par rapport à sa gestion financière, mais aussi sociale, fiscale, etc.

■ **Atelier 2** : La réussite dans la création par les immigrés dépend-elle d'une action sur l'environnement (institutions) ou sur la personne ?

Rapporteur : Assina IDIRI, Chargée d'études à
l'Observatoire Régional de l'Intégration

Animateur : Claude GASSMANN, Chambre des Métiers d'Alsace

Intervenants : Jacques KOCHANSKI, MRCE

René DREYFUS, Assurance Vieillesse des Artisans d'Alsace

Bernard VOGT, DDTE du Bas-Rhin

José de Jésus ANDRÉ, directeur d'agence bancaire portugaise

Mohamed OULD CHEÏK, MOC Conseil (BRON)

Qui doit s'adapter ? L'institution au créateur ou le créateur à l'institution ? Selon Claude GASSMANN, de la C.M.A., la réponse se situe entre les deux. Il s'interroge : jusqu'où l'un et l'autre doivent s'adapter pour que le processus d'intégration ait des chances d'aboutir ? En fait, on parle de création d'entreprises en y intégrant la notion d'assistance. Or, il n'y a pas d'assistanat dans le domaine économique.

Aussi, C. GASSMANN distingue deux catégories d'institutions :

- celles qui ont pour rôle spécifique d'aider, de faciliter la création, l'intégration des créateurs parce qu'ils sont étrangers, telles que COTRAMI, CASTRAMI, le F.A.S.,

- celles dont le but n'est pas de favoriser une intégration, mais, par exemple dans le cas de la CMA, de favoriser le développement de l'artisanat.

Les Chambres Consulaires, les boutiques de gestion se situent dans cette catégorie.

Jacques KOCHANSKI, de la MRCE, pose une autre question : est-ce que les structures spécifiques doivent faciliter l'intégration dans la culture du créateur, ou simplement préparer ?

Les "intermédiaires associatifs" doivent-ils jouer le rôle d'interface d'introduction ou de préparation ?

C. GASSMANN évoque alors une position de neutralité mais non absolue venant de la CMA. Il donne l'exemple des Turcs : ces derniers sont des créateurs comme les autres, "mais s'il y en a 200, on va commencer à s'interroger à cause des incidences économiques". "A un moment, donné dit-il, on doit faire de la discrimination positive".

Se pose le problème de la création de permissivités à l'origine des échecs, abordé par J. KOCHANSKI, selon lequel "on ne doit pas marquer les nationalités", une question lui vient à l'esprit : doit-on être régulateur à un moment donné du système de marché ?

L'institutionnel demande au créateur de s'adapter, mais on doit accepter l'idée qu'il y ait une petite différence. La C.C.I. de Mulhouse s'interroge : est-ce que c'est parce que le créateur turc n'a pas confiance aux institutionnels qu'il se dirige vers sa communauté ? La C.C.I. de Mulhouse souhaite que le rôle des "interfaces" soit défini plus clairement.

D'après C. GASSMANN, le fonds du problème réside dans la capacité professionnelle et la capacité de gestion de l'entreprise. La formation est une chance supplémentaire pour ne pas perturber le marché.

Un constat : il y a une logique qu'on ne maîtrise pas. Il faut avoir des filtres plus forts, dont celui de la formation et obliger le créateur à suivre une formation. C. GASSMANN rappelait néanmoins qu'on ne peut empêcher une création dès lors que le créateur signe sa feuille de présence en formation et s'immatricule normalement.

Pendant, un diagnostic s'avère indispensable quant au fonds et à la forme de cette formation en direction des étrangers. Un artisan du bâtiment d'origine tunisienne intervient en disant qu'il faut d'abord comprendre le système administratif avant de s'installer. Il poursuit "il faut quelques fois empêcher la création quand on sait qu'elle va échouer ! Certains créateurs ne respectent pas la réglementation". Et il ajoute "il faut suivre l'exemple des Français".

M. C. GASSMANN interroge un banquier d'origine portugaise : un professionnel de la finance de la nationalité du créateur peut-il décourager le créateur dans sa démarche ?

M. José de Jésus ANDRÉ répond qu'il lui est très souvent arrivé de décourager des personnes car leur étude de marché n'était pas au point. Selon lui, le traitement du problème par la langue est indispensable car la prévention et l'information ont plus de légitimité et il n'y aura pas de méfiance à priori. Il propose alors la présence d'interprètes bilingues dans les administrations concernées.

Deux questions sont ensuite posées au directeur adjoint de l'Assurance Vieillesse des Artisans par C. GASSMANN :

- Les artisans étrangers sont-ils de mauvais côtisants ?
- Perçoivent-ils leur retraite dans le pays d'origine ou en France ?

Concernant le premier point, l'AVA n'a aucun moyen d'agir avant la création d'entreprises. Le premier contact avec eux est la mise en demeure, car ils ignorent la sécurité sociale. Un effort d'information a été fait en expliquant à des jeunes entreprises étrangères le régime de la sécurité sociale en France. Cela a été un échec à cause du problème de la langue et l'indisponibilité des créateurs qui sont sur le terrain.

Concernant le second point, les étrangers prennent en règle générale leur retraite en France.

■ Atelier 3 : Quelles sont les raisons de l'échec ? Y a-t-il une spécificité ?

Rapporteur : Guy SCHMITT, Chargé de mission Parchemins (FAS)

Animateur : Pierre LÉPAGE

Intervenants : Gérard CLAUS, Mandataire judiciaire

Henri PETIT, DDTF du Haut-Rhin

Georges BECKER, URSSAF du Haut-Rhin

Hayrullah AKKAYA, chef d'entreprise (Sultan Air)

La barrière linguistique ne peut être considérée comme facteur d'échec. Dans la plupart des activités économiques, il n'est pas nécessaire de maîtriser la langue du pays d'accueil pour exercer son activité. En fait, les causes de l'échec d'une entreprise étrangère sont semblables à celles rencontrées par les entreprises françaises.

Il est possible de catégoriser les causes de l'échec selon quatre critères :

- méconnaissance des règles administratives et de gestion (URSSAF, comptabilité, administration fiscale...),
- intervention sur des marchés trop concurrentiels,
- manque de capitaux,
- soumission à des donneurs d'ordre.

Les conséquences peuvent être multiples au cours de l'exploitation de l'entreprise. L'exemple le plus significatif est l'acceptation d'un marché à très bas prix parce que l'exploitant n'a pas pris en considération l'ensemble des charges. Dès lors le prix de revient se présente comme largement supérieur au prix négocié. Cette attitude répétitive met très rapidement l'entreprise en faillite.

Le problème posé est celui de la gestion. Il ne s'agit pas de remettre en cause un savoir faire, souvent de qualité, mais de constater un non savoir-faire qu'exige le métier de responsable d'une entreprise.

Comment apporter aux personnes cette capacité de gestion indispensable au chef d'entreprise ? La formation est une réponse possible. La Chambre des Métiers assure une formation de cinq jours, mais est-ce vraiment suffisant ? Il est nécessaire de développer cette formation afin d'apporter aux futurs chefs d'entreprises une connaissance suffisante sur les enjeux économiques d'une entreprise. Cette prise de conscience et cette connaissance doit donner des réflexes professionnels propres à tout chef d'entreprise.

Cette formation pourrait également permettre une inscription à un corps de métier qui reconnaîtrait les capacités de gestion du chef d'entreprise. Cette inscription éviterait l'exploitation de petites entreprises qui par un manque de gestion se font exploiter en acceptant des marchés à trop bas prix. Une question reste posée quant à la composition d'une liste de chefs d'entreprises ayant obtenu le label de gestionnaire : cette liste peut-elle être conforme avec un système économique libéral ?

Pourtant, la nécessité du conseil et de la gestion sont des éléments déterminants à la réussite d'une entreprise. Pour illustrer ce constat, il faut se référer à des statistiques de la CCI. En effet, chaque année, 3500 dossiers d'aide à la création d'entreprise sont déposés à la CCI toutes nationalités confondues (il faut préciser qu'un travail en amont est réalisé pour éviter le surplus de dossiers). Une aide est accordée à 1300 de ces dossiers. Cette aide financière est complétée par, notamment, des chèques conseils d'une valeur de 300 francs l'unité, en ajoutant 100 francs, le chef d'entreprise peut demander conseil à un spécialiste de la gestion, de la comptabilité... Parmi les entreprises qui utilisent ces chèques, il est constaté que 20 % d'entre elles cessent leur activité après une durée de trois années. Il faut rappeler qu'en général, 50 % des entreprises cessent leur activité après trois ans d'existence. Les raisons de cette cessation déjà citées au début du texte, méritent à elles-seules une étude pour repérer l'ensemble des causes et apporter une approche plus exhaustive de l'échec.

Cet atelier n'a pas traité de l'entreprise étrangère, mais de l'entreprise en général. Il en est ressorti que le besoin de formation est un élément déterminant de la réussite d'une entreprise quelle que soit sa nationalité. Le problème étant de pouvoir mettre en valeur cette nécessité de formation dans un système économique de type libéral. Même si d'autres problèmes ont leur importance dans l'échec d'une entreprise, un certain nombre d'entre eux peut se gérer différemment selon la représentation professionnelle de l'individu.

■ **Atelier 4** : Les conditions particulières de l'émergence de certaines activités (bâtiment, restauration) et stratégies : sous-traitance, entraide familiale, travail non déclaré.
Sont-elles facteur d'intégration ou d'exclusion?

Rapporteur : Ragip EGE, Maître de Conférence à l'Université Louis Pasteur de Strasbourg

Animateur: Alain JUND

Intervenants: J. Noël GUBELMANN, DDTÉ du Bas-Rhin

Philippe ECKNER, Architecte

André HIRTZ, CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin

Les thèmes principaux abordés dans le cadre de cet atelier sont les suivants :

- ☛ la création d'entreprise et la question de l'intégration
- ☛ la question de la sous-traitance
- ☛ la question de l'information et de la prévention

1) La création d'entreprise et la question de l'intégration (*résumé de l'intervention de J. Noël GUBELMANN*)

Il convient tout d'abord de s'entendre sur le concept d'intégration. Intégration sociale et intégration économique est une première distinction à établir. Par ailleurs, les problèmes d'intégration se posent différemment du point de vue de l'entreprise, de l'individu et du salarié. En tant qu'individu simple, le souci principal de l'étranger est l'obtention d'une autorisation de séjour; c'est là la dimension sociale de l'intégration; l'individu a pour objectif de s'intégrer socialement. Cet aspect ne concerne pas directement la question de la création d'entreprise. En revanche, les problèmes que pose l'intégration de l'individu en tant que salarié sont d'ordre économique (on peut être socialement intégré et économiquement exclu).

La création d'entreprise est une perspective que tente l'étranger qui vise à une intégration économique. Cette perspective est attirante pour une population assez hétérogène: on peut distinguer les individus qui ont déjà un emploi salarié mais qui estiment qu'ils peuvent améliorer sensiblement leurs conditions de vie en devenant leur propre patron; les individus qui continuent à exercer un emploi salarié mais que le contexte de crise économique rend circonspects et conduit à s'installer à leur compte; les chômeurs. Mais quelles que soient les motivations particulières des individus qui la composent, il s'agit d'une population vulnérable, bien plus exposée à l'illégalité que la population autochtone. Par définition, l'étranger est privé des moyens de bénéficier pleinement de la protection sociale, des avantages sociaux assurés par un système de sécurité sociale complexe, des réseaux de solidarité locale ou nationale.

Le point fondamental à souligner ici, c'est que la disposition à l'illégalité n'est pas le fait d'une nationalité particulière. Un étranger qui choisit la clandestinité est plus "visible" qu'un autochtone, puisqu'il est exclu de la solidarité nationale, du savoir-faire et de la familiarité dont jouissent les autochtones. En effet, l'examen des casiers judiciaires relatifs aux jugements prononcés dans les affaires de travail clandestin de 1985 à 1989 montre que la législation est bien moins sévère pour les nationaux que pour les étrangers. En France les 73% de la totalité du travail illégal sont exercés par les français. Alors que sur le plan des peines de prison prononcées par les tribunaux du fait de l'exercice d'un travail clandestin, le rapport entre nationaux et étrangers s'inverse pratiquement.

La population d'étrangers intéressée par la création d'entreprise se caractérise donc, essentiellement, par une intégration économique imparfaite ou inexistante. Il est important de distinguer, à ce propos, intégration économique et légalité. Toute action illégale n'est pas répréhensible au même degré. La clandestinité est une situation illégale; mais l'étranger qui adopte la voie du travail clandestin peut être animé du désir d'intégration économique; il peut appréhender la clandestinité, non comme une source commode de revenu facile, mais comme une période de transition difficile et risquée vers une situation économique régulière et légale. La transgression de la loi ou l'infraction qui résulte de l'exercice d'une activité économique clandestine n'a point la même signification sociale chez l'individu qui est à la recherche de la légalisation de sa situation sociale en créant les conditions de possibilité économiques d'une telle légalisation et chez celui qui se dirige vers la clandestinité parce qu'il refuse de respecter les règles légales du jeu. Il y a ceux qui choisissent l'illégalité comme mode de vie et ceux qui y consentent provisoirement, faute de perspective légale et dans le cadre d'une stratégie de dépassement de la logique de survie. Si les étrangers sont plus enclins au travail clandestin c'est parce qu'ils sont plus soumis à cette logique de survie que les populations autochtones. C'est ici que nous trouvons la question de la "sous-traitance".

2) La question de la sous-traitance (résumé des interventions de J. Noël GUBELMANN et de Philippe ECKNER)

En France, il existe une incitation constante à la création d'entreprises. Ceci favorise la sous-traitance en cascades. Or la sous-traitance est facteur d'accroissement du travail clandestin. Par conséquent, la sous-traitance est, en partie, une incitation à l'illégalité. Deux facteurs expliquent essentiellement le recours à la sous-traitance. En premier lieu, la sous-traitance, lorsqu'elle fait intervenir du travail clandestin, est un moyen commode d'économiser sur les charges. L'exonération partielle légale des charges n'est pas très attirante pour les entreprises; les économies qu'elle peut procurer est d'une portée limitée. Or, une grande entreprise qui sous-traite une partie de son travail global chez une petite entreprise, peut réaliser des plus-values substantielles. Comme cette petite entreprise a intérêt à proposer à son donneur d'ordre des prix concurrentiels pour conserver sa part de marché, elle est fortement incitée à recourir au travail clandestin pour réduire au minimum ses coûts de production. L'étranger est un offreur de force de travail idéal à exploiter dans ce contexte. Comme sa situation sociale est extrêmement fragile dans le pays d'accueil, il est souvent prêt à accepter des conditions de travail pénibles voire inhumaines que répugnerait tout travailleur autochtone. Non seulement il est souvent

prêt à accepter des salaires sensiblement inférieurs aux moyennes nationales, mais en plus ses exigences sont pratiquement nulles quant aux avantages sociaux dont bénéficie tout travailleur normalement embauché. Une entreprise sous-traitante qui fait appel au travail clandestin réalise, par conséquent, deux types d'économie : sur les salaires et sur les charges. Dans ce deuxième cas, l'économie réalisée est pratiquement totale. On remarque ici que la raison du travail clandestin tient à l'ensemble du système. Les plus grands employeurs de travail clandestin sont les très grandes entreprises du pays (en particulier dans les secteurs du bâtiment et du textile) et, ceci, par la voie de la sous-traitance.

Le second élément qui explique le recours à la sous-traitance c'est la déresponsabilisation qu'une telle pratique permet au donneur d'ordre. Ce sont les sous-traitants qu'on incite à l'illégalité en les rendant seuls responsables de l'usage du travail clandestin. Dans certains cas, les donneurs d'ordre poussent cette déresponsabilisation jusqu'aux limites du concevable. Il arrive que certains donneurs d'ordre dénoncent eux-mêmes leurs sous-traitants clandestins. Voici comment fonctionne ce mécanisme qu'on n'hésitera pas de qualifier d'infamant. Le donneur d'ordre passe à son sous-traitant (dont il connaît parfaitement les conditions illégales de travail) une commande d'une quantité sensiblement supérieure à ses besoins réels. Lorsque le sous-traitant livre la partie de la commande qui suffit aux besoins du donneur d'ordre, celui-ci dénonce son livreur. Bien évidemment l'entreprise sous-traitante est immédiatement traduite en justice et interdite de toute activité économique. Grâce à cette opération aussi ingénieuse que diabolique le donneur d'ordre obtient les pièces dont il avait besoin sans aucun frais. Cet exemple montre que la lutte contre le travail clandestin ne doit pas viser exclusivement ceux qui l'exercent ou l'utilisent directement, mais les grandes entreprises ou les grands patrons qui sous-traitent et qui passent les commandes. Mais il est toujours très difficile d'accéder aux donneurs d'ordre et d'exiger leur traduction devant la justice. En matière de travail clandestin il règne une forte imprécision quant à la responsabilité effective de l'acte illégal. Du point de vue de la logique d'ensemble du système, il existe pratiquement toujours un "plus haut placé" qui porte une responsabilité économique et morale bien plus lourde que l'auteur effectif de l'acte illégal enchaîné, lui, aux nécessités impérieuses de la survie. On ne doit jamais perdre de vue la fragilité des conditions de vie du travailleur étranger dans le pays d'accueil où il souhaite s'intégrer socialement et économiquement. Non seulement il peut être incité au travail clandestin, à cause de cette logique de survie dont on ne saurait assez souligner l'importance, mais en plus, il n'a aucun moyen de défense contre son donneur d'ordre si celui-ci décide de ne pas honorer ses engagements à son égard. En effet, la perspective d'une dénonciation de la part du patron hante l'ouvrier immigré clandestin, car une telle dénonciation signifie, à ses yeux, la fin de ses rêves, la ruine de tous ses efforts pour mettre en place les conditions économiques de son intégration dans le pays d'accueil.

3) La question de l'information et de la prévention

Cependant, les considérations qui précèdent ne doivent pas faire écran aux conséquences désastreuses du travail clandestin pour les travailleurs étrangers, et à la nécessité vitale d'une campagne d'information auprès de ces travailleurs pour les dissuader de s'aventurer dans des entreprises sans lendemain. Il est indéniable que les étrangers sont attirés, aujourd'hui bien plus fortement qu'hier, par la perspective de

création d'entreprise. Ceci pourrait s'expliquer, en partie, par le fait que durant les années 80 et 90 l'immigration est devenue un phénomène toujours plus individuel. Auparavant, dans les années 70, l'immigration était un phénomène organisé par l'État. L'État français signait des accords bilatéraux avec tel pays offreur de main-d'œuvre, et lorsque les travailleurs étrangers arrivaient en France, ils se trouvaient encadrés par les dispositions juridiques et économiques des accords en question. Ces accords fonctionnaient à la fois comme un système de protection et comme un facteur efficace d'intégration. Or, de nos jours, la décision d'immigration émane des individus isolés lesquels, lorsqu'ils arrivent au pays d'accueil, sont largement livrés à leur sort. Dans ces conditions, l'étranger qui arrive en France ne peut compter que sur ses propres forces, sur sa débrouillardise et sur le réseau de compatriotes qui sont déjà sur place. Un tel contexte socio-psychique ne peut que rendre intéressante la perspective de créer sa propre entreprise.

(Les considérations qui suivent sont les idées d'André HIRTZ). En ce qui concerne cette perspective, il faut éviter tout laxisme. La création d'entreprise est chose sérieuse; celui qui s'y destine doit être prêt à se plier à des normes précises, souvent très rigoureuses. Il n'est pas difficile de comprendre pour quelles raisons les étrangers peuvent sous-estimer voire ignorer la rigueur de ces normes. En effet, un individu qui se déploie depuis toujours dans un système économique et juridique précis est amené à intérioriser les règles du jeu dont le respect lui paraît comme allant de soi. D'ailleurs, tous les nationaux ont l'occasion de faire l'expérience du fait que lorsque ces règles ne sont pas respectées, la sanction est souvent très dure. Dans tout système économique il existe des corps de métier; si l'on ne respecte pas les normes qui régissent ces corps, la répression peut être très sévère. Or les étrangers n'ont en général aucune expérience des obligations qu'exige le système économique dans lequel ils veulent s'intégrer. Comme ils échappent dans une grande partie au contrôle des corps de métier (par exemple dans le cas précis de la pratique d'ouvrir son commerce dimanches et jours fériés, ou dans celui de faire tenir boutique aux enfants), les étrangers risquent facilement de tomber dans l'illusion de croire que les seules règles qu'ils doivent respecter sont celles qu'ils posent eux-mêmes. La désillusion est toujours très cruelle, et il est souvent trop tard lorsqu'elle survient.

Pour éviter les situations catastrophiques dans lesquelles se retrouvent un nombre non négligeable d'étrangers engagés imprudemment dans l'aventure de créer son entreprise, il faut multiplier les initiatives d'information, renforcer les activités de formation. Il faut apprendre aux étrangers que la création d'entreprise n'est pas la seule et unique forme d'intégration, qu'il est bien plus facile et sûr de s'intégrer en devenant salarié qu'en devenant son propre patron. Il faut que les étrangers soient sensibilisés aux difficultés et aux souffrances d'une situation d'échec. Il faut les aider à prendre conscience des implications du caractère irréversible du processus de création d'entreprise, surtout lorsque les affaires n'avancent pas dans le bon sens: les dettes s'accumulent, les engagements toujours plus irréalistes sont assumés pour éviter la faillite. En fin de course on se retrouve dans une situation absolument inextricable. La responsabilisation des étrangers eu égard aux dangers que représente la création d'entreprise est une forme d'action de prévention. Mais il faut aussi renforcer les contraintes nationales en matière de création d'entreprise. Il est regrettable qu'un discours irresponsable d'incitation à la création d'entreprise soit toujours de mise en France. Or, la France serait bien avisée de prendre exemple sur l'Allemagne dans ce domaine. En effet, en Allemagne la législation

qui régit la création d'entreprise est incomparablement plus stricte comparée aux mœurs qui ont cours de ce côté-ci du Rhin. Bref, un système efficace d'information et de formation doit être mis en place ou renforcé pour prévenir les étrangers contre les tentations de ce miroir aux alouettes qu'est la perspective de créer sa propre entreprise.

■ CLOTURE

Jean-Paul MARBACHER,

Président de la Chambre Régionale du Commerce et
d'Industrie d'Alsace

Mesdames, Messieurs,

Lorsque l'on assume la présidence d'une Chambre de Commerce et d'Industrie locale comme celle de Mulhouse, ou alsacienne comme celle de notre région, on ne peut pas se désintéresser d'une fraction spécifique de l'activité économique exercée par des personnes dont le statut d'immigré les distingue de l'ensemble des autres acteurs.

Toutefois, je me garderai d'avoir pour autant une position institutionnelle particulière vis à vis des entrepreneurs issus de l'immigration. Pourquoi ?

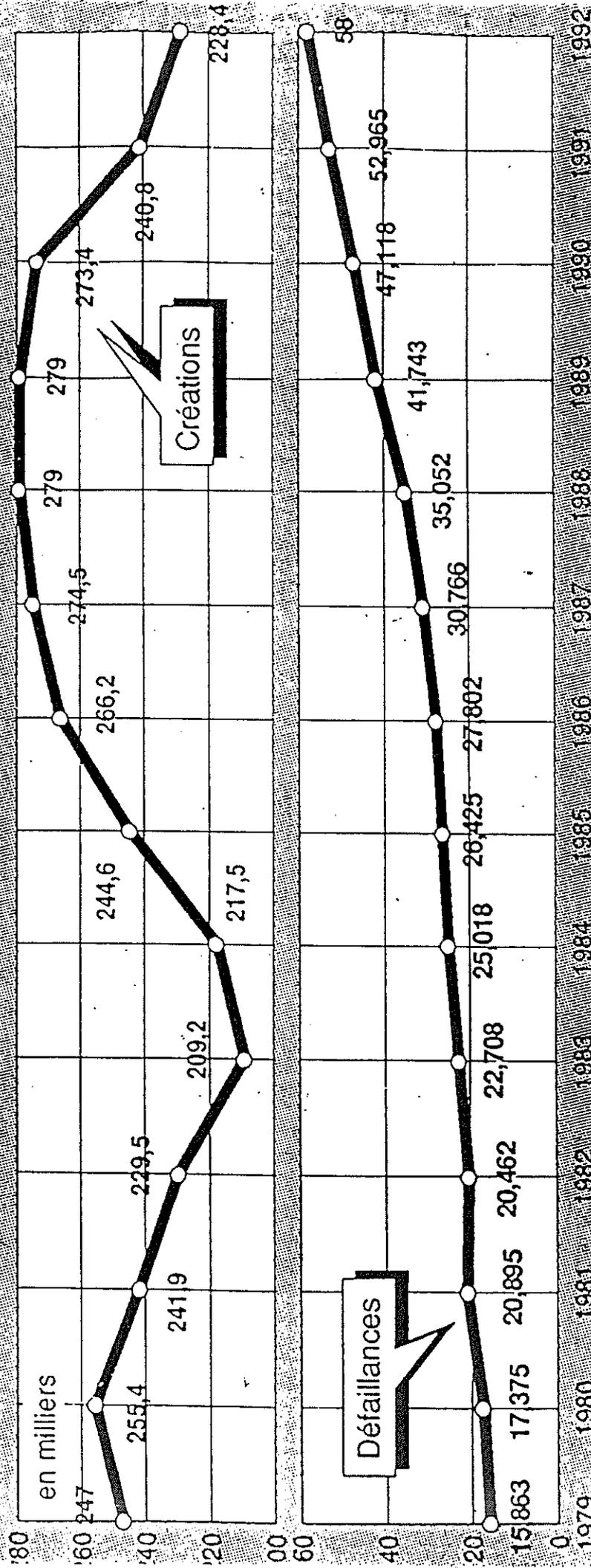
Par expérience, et M. Daniel MEYER, chef du service juridique de notre CCI mulhousienne, est là pour en témoigner : l'information générale, l'encouragement et les mises en garde que nous formulons auprès des futurs commerçants de notre circonscription sont faites de la même façon auprès des futurs créateurs qu'ils soient alsaciens ou non. Nous veillons tout particulièrement à être le plus explicite possible en exposant les risques encourus ceci afin de décourager, si nécessaire, les plus fragiles, qu'ils soient, là encore, alsaciens ou non. Le rôle de nos Chambres de Commerce et d'Industrie est aussi de prévenir les échecs, même si par nature, entreprendre est une démarche positive et un facteur d'intégration important pour un immigré tel que l'ont montré les débats d'aujourd'hui.

Dans le cadre de cette prévention, je ne pourrai qu'insister sur l'absolue nécessité et plus spécialement auprès de ceux qui accueillent et assistent les créateurs issus de l'immigration, à ce que ces derniers maîtrisent suffisamment notre langue avant d'entreprendre. L'expérience de la langue est le test initial à réussir pour entreprendre sur notre territoire. C'est mon point de vue fondamental.

Je terminerai mon court propos en disant simplement - mais fermement - que nos ressortissants ou futurs ressortissants des Chambres de Commerce et d'Industrie d'origine immigrée reçoivent et recevront toute l'assistance technique nécessaire à la bonne réalisation de leurs ambitions d'entrepreneurs, et cela au même titre que nos ressortissants alsaciens, mais à une condition : qu'ils acceptent de se plier aux usages et aux règles du jeu économique qui a fait de notre pays jusqu'à ce jour un pays d'accueil et de liberté.

ANNEXES

ÉVOLUTION DES CRÉATIONS ET DES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES DEPUIS 1979



A partir de 1990, on constate une dégradation sensible de la situation. Tandis que la création d'entreprise accuse un repli certain, le nombre de départs de bilan augmente sensiblement. Parallèlement, en 1991, et pour la première fois depuis longtemps, le nombre d'entreprises cessant leurs activités sous forme de dépôt de bilan ou non) est supérieur au nombre d'entreprises créées. On compte environ 250 000 cessations en 1991.

Source: NSEE

TAUX DE MARGE (1) ET TAUX D'ÉPARGNE DES SOCIÉTÉS (2) (%)

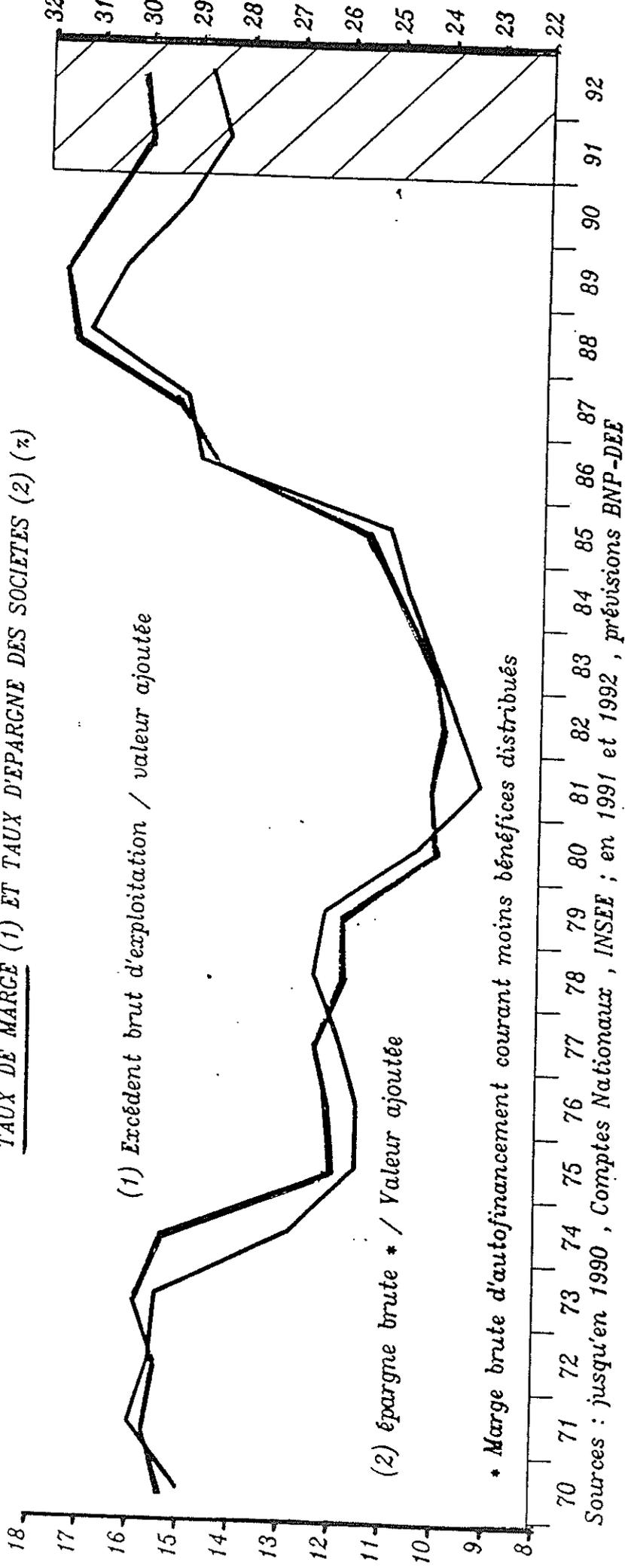


TABLEAU STATISTIQUE PAR ZONES D'EMPLOI DES CREATIONS ET REPRISES D'ENTREPRISES 1989/1990/1991

Ensemble des Régions FRANCE	N° ZE	Population 1990		Parc entrep. au 12/01/92	Nombre de créations			Nombre de reprises			Moyenne annuelle		
		Totale SDC	Active		1989	1990	1991	1989	1990	1991	Créal.	Repr.	C + R
Alsace	42	1 624 282	689 650	53 748	4 273	4 007	3 996	1 371	1 269	1 259	4 092	1 300	5 392
Aquitaine	72	2 795 830	1 067 431	129 162	11 078	10 650	9 204	3 378	3 140	2 968	10 311	3 162	13 473
Auvergne	83	1 321 214	506 905	54 209	3 090	2 847	2 521	1 643	1 501	1 389	2 819	1 511	4 330
Basse-Normandie	25	1 391 318	543 542	49 294	3 667	3 261	2 819	1 494	1 479	1 376	3 249	1 450	4 699
Bourgogne	26	1 609 653	617 688	58 419	4 143	3 672	3 227	1 714	1 712	1 510	3 681	1 645	5 326
Bretagne	53	2 795 638	1 050 188	104 698	6 913	6 642	5 623	3 243	3 058	2 675	6 393	2 992	9 385
Centre	24	2 371 024	957 303	85 443	6 344	6 181	5 325	2 420	2 199	1 903	5 950	2 174	8 124
Champagne-Ardennes	21	1 347 848	525 274	43 338	3 122	3 065	2 648	1 509	1 278	1 120	2 945	1 302	4 247
Corse	94	249 737	84 070	15 594	1 269	1 372	1 228	475	436	453	1 290	455	1 744
Franche-Comté	43	1 097 276	433 266	38 221	2 649	2 324	2 171	1 090	1 097	927	2 381	1 038	3 419
Haute-Normandie	23	1 737 247	677 104	55 480	4 170	3 880	3 575	1 654	1 600	1 421	3 875	1 558	5 433
Ile-de-France	11	10 660 554	4 896 800	550 689	62 497	65 714	55 709	8 941	8 317	7 220	61 307	8 159	69 466
Languedoc-Roussillon	91	2 114 985	724 074	108 885	10 952	10 358	9 389	3 075	2 713	2 556	10 233	2 781	13 014
Limousin	74	722 850	276 335	28 334	1 532	1 444	1 290	802	767	780	1 422	783	2 205
Lorraine	41	2 305 726	843 896	66 512	5 609	4 767	4 346	2 158	1 777	1 763	4 907	1 899	6 807
Midi-Pyrénées	73	2 430 663	936 670	114 186	8 955	8 009	7 338	3 015	3 000	2 905	8 101	2 973	11 074
Nord - Pas de Calais	31	3 965 058	1 322 139	110 122	8 381	7 727	6 621	3 250	3 353	2 854	7 576	3 152	10 729
Pays de la Loire	52	3 059 112	1 186 290	104 090	7 649	7 093	6 329	2 827	2 767	2 425	7 024	2 673	9 697
Picardie	22	1 810 687	696 097	56 484	4 644	4 320	3 760	1 778	1 543	1 295	4 241	1 539	5 780
Poitou-Charentes	54	1 595 081	599 946	63 517	4 849	4 374	3 636	1 670	1 640	1 436	4 286	1 582	5 868
Provence-Alpes-Côte d'Azur	93	4 257 907	1 537 944	246 351	27 150	25 003	21 324	5 761	5 568	5 020	24 492	5 450	29 942
Rhône-Alpes	82	5 350 701	2 207 957	253 757	21 385	20 538	18 384	6 601	6 312	5 692	20 102	6 202	26 304
TOTAL FRANCE		56 614 391	22 379 569	2 390 533	214 321	207 248	180 463	59 869	56 526	50 947	200 677	55 781	256 458

TABLEAU STATISTIQUE REGIONAL DES CREATIONS ET REPRISES D'ENTREPRISES - 1986 A 1991

Région	Population 1990		Parc entr. au 12/01/92	Nombre de créations							Nombre de reprises								
	Totale	Active		1986	1987	1988	1989	1990	1991	1986	1987	1988	1989	1990	1991				
ALSACE																			
Bas-Rhin	953 219	406 051	33 140	2 359	2 407	2 472	2 589	2 480	2 457	752	780	738	771	762	782				
Haut-Rhin	671 334	283 599	20 608	1 639	1 590	1 566	1 684	1 527	1 539	524	598	564	600	507	477				
Total régional	1 624 553	689 650	53 748	3 998	3 997	4 038	4 273	4 007	3 996	1 276	1 378	1 302	1 371	1 269	1 259				
France entière	56 625 026	22 379 569	2 390 533	201374	204108	207972	214321	207248	180463	57 392	61 562	62 066	59 869	56 626	50 947				

TABLEAU STATISTIQUE PAR ZONES D'EMPLOI DES CREATIONS ET REPRISES D'ENTREPRISES 1989/1990/1991

Ensemble Z.E. ALSACE	N° ZE	Population 1990		Parc entrep. au 12/01/92	Nombre de créations			Nombre de reprises			Moyenne annuelle		
		Totale SDC	Active		1989	1990	1991	1989	1990	1991	Créat.	Repr.	C + R
Wissembourg	4271	46 102	20 178	1 201	70	70	63	30	44	31	67,67	35,00	102,67
Niederbronn	4272	40 685	16 877	1 007	66	45	52	26	27	27	54,33	26,67	81,00
Haguenau	4273	84 488	37 469	2 577	182	174	167	57	57	53	174,33	55,67	230,00
Sarre-Union	4274	25 263	9 526	668	38	29	32	17	17	17	33,00	17,00	50,00
Savanne	4275	74 299	30 253	2 220	115	125	122	70	58	57	120,67	61,67	182,33
Strasbourg	4276	499 124	213 887	19 239	1 742	1 661	1 646	394	407	416	1 683,00	405,67	2 088,67
Molsheim	4277	79 659	34 340	2 733	179	175	167	76	61	67	173,67	68,00	241,67
Schirmeck	4278	18 635	7 312	597	36	24	35	24	17	11	31,67	17,33	49,00
Selstat	4279	84 708	36 209	2 898	161	177	173	77	74	103	170,33	84,67	255,00
Ste-Marie-aux-Mines	4281	10 393	3 912	306	25	15	12	14	9	14	17,33	12,33	29,67
Colmar	4282	149 993	65 058	5 607	434	388	402	139	132	120	408,00	130,33	538,33
Neuf-Brisach	4283	19 046	8 337	403	31	32	26	13	10	10	29,67	11,00	40,67
Guebwiller	4284	54 043	22 454	1 476	86	106	84	45	41	49	92,00	45,00	137,00
Thann-Cernay	4285	60 819	24 615	1 809	145	112	127	59	55	55	128,00	56,33	184,33
Mulhouse	4286	273 403	111 715	8 302	800	697	724	258	194	172	740,33	208,00	948,33
Saint-Louis	4287	49 255	23 945	1 281	86	93	68	28	24	37	82,33	29,67	112,00
Altkirch	4288	54 367	23 563	1 424	77	84	96	44	42	20	85,67	35,33	121,00
TOTAL REGION	42	1 624 282	689 650	53 748	4 273	4 007	3 996	1 371	1 269	1 259	4 092	1 300	5 392

TOTAL FRANCE	56 614 391	22 379 569	2 390 533	214 321	207 248	180 463	59 869	56 526	50 947	200 677	55 781	256 458
---------------------	-------------------	-------------------	------------------	----------------	----------------	----------------	---------------	---------------	---------------	----------------	---------------	----------------

TABLEAU STATISTIQUE PAR ZONES D'EMPLOI DES CREATIONS ET REPRISES D'ENTREPRISES 1989/1990/1991
SECTEUR D'ACTIVITE : INDUSTRIE

Ensemble Z.E. ALSACE	N° ZE	Parc entrep. au 12/01/92	Nombre de créations			Nombre de reprises			Moyenne annuelle		
			1989	1990	1991	1989	1990	1991	Créat.	Repr.	C + R
Wissembourg	4271	175	6	6	4	4	4	6	5,33	4,67	10,00
Niederbronn	4272	158	7	4	4	2	2	6	5,00	5,33	10,33
Haguenuau	4273	330	16	10	17	4	4	5	14,33	3,67	18,00
Sarre-Union	4274	103	6	3	3	1	1	1	4,00	1,33	5,33
Saveme	4275	343	16	10	10	9	10	12	12,00	10,33	22,33
Strasbourg	4276	1 907	109	101	96	35	40	47	102,00	40,67	142,67
Molsheim	4277	412	26	18	14	17	12	13	19,33	14,00	33,33
Schirmeck	4278	94	5	1	4	1	2	2	3,33	1,67	5,00
Selestat	4279	419	19	12	14	12	5	9	15,00	8,67	23,67
Ste-Marie-aux-Mines	4281	53	3	1	4	2	1	5	2,67	2,67	5,33
Colmar	4282	682	47	40	37	12	12	14	41,33	12,67	54,00
Neuf-Brisach	4283	49		11	2	1	3	3	6,50	2,33	8,83
Guebwiller	4284	221	7	12	10	7	7	10	9,67	8,00	17,67
Thann-Cernay	4285	292	18	12	14	5	8	8	14,67	7,00	21,67
Mulhouse	4286	908	73	58	52	21	23	20	61,00	21,33	82,33
Saint-Louis	4287	148	5	5	5	3	4	3	5,00	3,33	8,33
Altkirch	4288	200	10	7	12	4	6	3	9,67	4,33	14,00
TOTAL REGION	42	6 494	373	311	302	140	149	167	329	152	481
TOTAL FRANCE		263 757	18 863	17 358	14 813	6 252	6 399	5 844	17 011	6 165	23 176

TABLEAU STATISTIQUE PAR ZONES D'EMPLOI DES CREATIONS ET REPRISES D'ENTREPRISES 1989/1990/1991
SECTEUR D'ACTIVITE : B.T.P.

Ensemble Z.E. ALSACE	N° ZE	Parc entrep. au 12/01/92	Nombre de créations			Nombre de reprises			Moyenne annuelle		
			1989	1990	1991	1989	1990	1991	Créat.	Repr.	C + R
Wissembourg	4271	182	11	11	7	3	4	3	9,67	3,33	13,00
Niederbronn	4272	183	13	10	7	6	1	2	10,00	3,00	13,00
Haguenuau	4273	367	21	23	17	6	11	8	20,33	8,33	28,67
Sarre - Union	4274	124	6	2	6	2	3	3	4,67	2,50	7,17
Saverne	4275	385	19	32	21	8	6	12	24,00	8,67	32,67
Strasbourg	4276	1 706	180	139	154	27	24	35	157,67	28,67	186,33
Molsheim	4277	428	26	17	18	11	5	5	20,33	7,00	27,33
Schirmeck	4278	111	8	4	7	4	4	2	6,33	3,00	9,33
Selestat	4279	438	19	28	24	9	14	13	23,67	12,00	35,67
Ste - Marie - aux - Mines	4281	47	5	1	3	2	2	2	3,00	2,00	5,00
Colmar	4282	725	65	43	51	13	14	11	53,00	12,67	65,67
Neuf - Brisach	4283	60	3	4	3	2	1	3	3,33	2,00	5,33
Guebwiller	4284	231	13	13	15	5	6	8	13,67	6,33	20,00
Thann - Cernay	4285	279	23	25	16	3	10	9	21,33	7,33	28,67
Mulhouse	4286	995	110	103	102	16	21	11	105,00	16,00	121,00
Saint - Louis	4287	150	13	8	7	2	3	3	9,33	2,67	12,00
Altkirch	4288	242	13	16	17	8	5	4	15,33	5,67	21,00
TOTAL REGION	42	6 653	548	479	475	127	130	131	501	129	630

TOTAL FRANCE	332 683	30 318	28 776	25 605	4 140	4 010	3 979	28 233	4 043	32 776
---------------------	----------------	---------------	---------------	---------------	--------------	--------------	--------------	---------------	--------------	---------------

TABLEAU STATISTIQUE PAR ZONES D'EMPLOI DES CREATIONS ET REPRISES D'ENTREPRISES 1989/1990/1991/1992
SECTEUR D'ACTIVITE : COMMERCE

Ensemble Z.E. ALSACE	N° ZE	Parc entrep. au 12/01/92	Nombre de créations		Nombre de reprises		Moyenne annuelle				
			1989	1990	1991	1989	1990	1991	Créat.	Repr.	C + R
Wissembourg	4271	277	20	13	16	8	10	8	16,33	8,67	25,00
Niederbronn	4272	223	17	11	19	5	3	4	15,67	4,00	19,67
Haguenau	4273	659	58	51	52	19	10	20	53,67	16,33	70,00
Sarre-Union	4274	167	10	12	12	4	1	7	11,33	4,00	15,33
Saveme	4275	536	24	30	35	20	11	11	29,67	14,00	43,67
Strasbourg	4276	4 518	437	449	431	114	128	106	439,00	116,00	555,00
Molsheim	4277	667	44	54	51	22	18	18	49,67	19,33	69,00
Schirmeck	4278	126	8	7	6	7	2	1	7,00	3,33	10,33
Selestat	4279	724	47	45	50	19	16	35	47,33	23,33	70,67
Ste-Marie-aux-Mines	4281	73	9	3	5	3	3	3	6,00	3,00	9,00
Colmar	4282	1 461	121	113	118	44	37	30	117,33	37,00	154,33
Neuf-Brisach	4283	105	9	4	7	5	1	8	6,67	3,00	9,67
Guebwiller	4284	351	23	36	19	13	7	8	26,00	9,33	35,33
Thann-Cemay	4285	418	27	28	41	18	14	15	32,00	15,67	47,67
Mulhouse	4286	2 059	226	191	207	77	39	50	208,00	55,33	263,33
Saint-Louis	4287	324	22	26	24	4	5	16	24,00	8,33	32,33
Altkirch	4288	336	24	24	25	10	9	4	24,33	7,67	32,00
TOTAL REGION	42	13 024	1 126	1 097	1 113	392	314	336	1 112	347	1 459
TOTAL FRANCE		555 529	52 421	47 840	43 438	18 621	17 488	15 329	47 900	17 146	65 046

TABLEAU STATISTIQUE PAR ZONES D'EMPLOI DES CREATIONS ET REPRISES D'ENTREPRISES 1989/1990/1991/1992
SECTEUR D'ACTIVITE : SERVICES

Ensemble Z.E. ALSACE	N° ZE	Parc entrep. au 12/01/92	Nombre de créations			Nombre de reprises			Moyenne annuelle		
			1989	1990	1991	1989	1990	1991	Créat.	Repr.	C + R
Wissembourg	4271	567	33	40	36	15	26	14	36,33	18,33	54,67
Niederbronn	4272	443	29	20	22	13	15	15	23,67	14,33	38,00
Haguenuau	4273	1 221	87	90	81	28	34	20	86,00	27,33	113,33
Sarre - Union	4274	274	16	12	11	10	11	9	13,00	10,00	23,00
Saveme	4275	956	56	53	56	33	31	22	55,00	28,67	83,67
Strasbourg	4276	1 108	1 016	972	965	218	215	228	984,33	220,33	1 204,67
Molsheim	4277	1 226	83	86	84	26	26	31	84,33	27,67	112,00
Schirmeck	4278	266	15	12	18	12	13	6	15,00	10,33	25,33
Selestat	4279	1 317	76	92	85	37	39	46	84,33	40,67	125,00
Ste - Marie - aux - Mines	4281	133	8	10	5	7	3	4	7,67	4,67	12,33
Colmar	4282	2 739	201	192	196	70	69	65	196,33	68,00	264,33
Neuf - Brisach	4283	189	19	13	14	5	5	4	15,33	4,67	20,00
Guebwiller	4284	673	43	45	40	20	21	23	42,67	21,33	64,00
Thonn - Cernay	4285	820	77	47	56	33	23	23	60,00	26,33	86,33
Mulhouse	4286	4 340	391	345	363	144	111	91	366,33	115,33	481,67
Saint - Louis	4287	659	46	54	32	19	12	15	44,00	15,33	59,33
Altkirch	4288	646	30	37	42	22	22	9	36,33	17,67	54,00
TOTAL REGION	42	27 577	2 226	2 120	2 106	712	676	625	2 151	671	2 822
TOTAL FRANCE		1 238 564	112 719	113 274	96 607	30 856	28 629	25 795	107 533	28 427	135 960

Contact : M. Necmi CEVIK

PREAMBULE

Le COTRAMI, sollicité par le FAS, la DDTE et la CRCI a accepté d'être le conseiller, le guide et le formateur, des entrepreneurs turcs du Haut Rhin.

Le trimestre écoulé a été consacré en grande partie à la mise en place des outils nécessaires au bon déroulement de cette mission.

1) MISE EN PLACE DE LA STRUCTURE DE TRAVAIL

Dans un premier temps, tous les organismes susceptibles d'être sollicités par les entrepreneurs turcs ont été contactés :

- DDTE,
- CCI de Colmar,
- CCI de Mulhouse,
- Chambre des Métiers,
- OGACA (Organisme de Gestion des Associations Culturelles),
- IRCOS (Institut Régional de Culture Ouvrière de Services),
- IRFA (Institut Régional pour la Formation des Adultes),
- Boutique de gestion,
- Centre de gestion agréé,
- AFOCA (Association de Formation Collective d'Alsace),
- Caisses de retraites,
- banques,
- ANPE,
- Associations turques...

En parallèle avec cette action, une campagne d'information sur le terrain auprès des commerçants et artisans turcs déjà en activité a été menée.

2) ACTIONS REALISEES

- CREATION D'UNE AFFICHE D'INFORMATION BILINGUE (Annexe 1)

Cette affiche a été apposée avec le consentement des organismes concernés au sein de leurs locaux.

Liste de ces organismes :

- DDTE,
- CCI de Colmar,
- CCI de Mulhouse,
- Chambre des Métiers,
- OGACA,
- IRCOS,
- ANPE,
- Associations turques...

- CONSTITUTION D'UNE BANQUE DE DONNEES

Collecte de documents auprès des structures spécialisées en vue de leur traduction en langue turque et présentation sous forme de brochures thématiques regroupant tous les aspects d'un problème donné (législatif, financier, commercial...).

- STAGE D'INFORMATION

Participation aux sessions de formation organisées soit par la CCI de Mulhouse, la CCI de Colmar ou par la Chambre des Métiers de Mulhouse destinées aux futurs créateurs d'entreprises.

Les thèmes abordés lors de ces formations ont été :

- création d'entreprises
- les voies d'accès à la création
- viabilité du projet
- étude de marché
- responsabilité du chef d'entreprise
- système de protection sociale
- régime fiscal
- taxes parafiscales
- formes juridiques.

TRAVAIL SUR LE TERRAIN

• Mise en place de permanences avec affichage bilingue :

COTRAMI à Mulhouse

Les lundis de 8 h à 12 h et 14 h à 18 h

le reste du temps sur rendez-vous.

Nombre de personnes reçues à ce jour : 20

CCI de Colmar

Les jeudis de 14 h 30 à 16 h 30

Nombre de personnes reçues à ce jour : 15

CCI de Mulhouse à compter du 08/01/1993

Les vendredis de 14 h 30 à 16 h 30

Exemple type d'intervention :

- Assistance à la création d'un commerce d'alimentation générale :
- Aide à la collecte d'information en vue de la réalisation du bilan prévisionnel.
- Conditions et coût du bail commercial,
- Possibilité d'ouverture les dimanches (autorisation)
- Constitution du dossier d'aide à la création pour la DDTE.
- Inscription au registre du commerce.

- Animation des stages "d'initiation à la gestion" destinés aux ressortissants de nationalité turque et organisés par la Chambre des Métiers de Mulhouse.

Il est à noter que ce stage est obligatoire pour tout candidat à la création d'entreprise artisanale et que sa durée est d'une semaine.

Notre présence à ce niveau offre de nombreux avantages :

- Assurance d'une bonne compréhension des connaissances minimales nécessaires à la réussite de leur futur activité (formation bilingue)
 - Connaissance approfondie des personnalités des futurs entrepreneurs, leurs cursus, leurs motivations, leurs forces et fragilités.
 - Conseils et mise en garde contre les risques encourus par rapport à l'orientation choisie.
- Trois sessions de ces formations ont déjà eu lieu regroupant un total de 60 candidats à la création d'entreprise.
 - La prochaine session aura lieu du 22 au 26 février. 15 personnes sont d'ores et déjà inscrites.

RELATION AVEC LA DDTE

- Montage des dossiers d'aide à la création d'entreprise pour les demandeurs d'emploi :
- Analyse du projet du futur créateur d'entreprise.
- Conseil pour son implantation, son secteur d'activité, son financement, sa gestion et son cadre juridique. Conseil de réorientation vers des créneaux d'activités plus porteurs lorsque le projet n'est pas jugé viable.
- Suivi des dossiers auprès de la DDTE.

COMPTABILITE

Suite à différents contrôles fiscaux survenus au sein d'entreprises turques, et au vue de la mauvaise tenue des comptes de celle-ci, il nous est apparu essentiel de faire prendre conscience à ses entrepreneurs de l'importance et de la nécessité d'accorder de l'attention et un minimum de sérieux à ce problème.

Nous nous référons à des exemples récents d'entreprises qui se trouvent actuellement en situation de redressement fiscal pour avoir toutes confiées par mimétisme la tenue de leurs comptes à une société de prestation de services incompétence mais commercialement très persuasive.

Afin d'assurer à ces jeunes entreprises une gestion de leur comptabilité correcte et de les faire bénéficier de 20 % d'abattement fiscal sur les bénéfices, nous leur conseillons de s'adresser au centre de gestion agréé. Cette collaboration se vérifie tant pour des entreprises déjà existantes que pour des créations.

RELATION AVEC LES SERVICES FISCAUX

Dans le cadre de redressement fiscal, il est important que l'entreprise contrevenante ne voit pas son existence mise en péril par l'importance du montant à honorer et le délai imparti au règlement de la créance. Aussi, pour permettre à certaines d'entre elles de survivre tout en honorant leur créance envers l'Etat, il nous faut de temps à autre jouer le rôle de médiateur afin que l'entreprise remédie à ses erreurs passées et entame le processus de règlement après l'obtention de délais ou de plan d'étalement de la dette.

Contact : Mme Béril ARKUN

A) ACTIVITES EN COLLABORATION AVEC LES ORGANISMES

A la demande du Fonds d'Action Sociale, de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi du Bas-Rhin, la Mission Régionale pour la Création d'Entreprises, et afin de pouvoir porter une aide-conseil aux créateurs d'entreprise issus de l'immigration, nous avons contacté des organismes suivants:

- DDTE du Bas-Rhin
- CCI de Strasbourg
- CMA (Strasbourg)
- Boutique de Gestion
- OGACA (Strasbourg)
- IRCOS (Strasbourg)
- Les différents organismes d'aide à la création d'entreprise (ADAC, APERS, AFOCA etc...)
- Organisme de cautionnement Entreprendre en France
- La CUS et les mairies de certains quartiers

1. Direction Départementale du Travail et de l'Emploi du Bas-Rhin

Depuis le mois de juillet 1992 le CASTRAMI assure des permanences à la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi le lundi de 15 h à 17 h à la fin de la réunion d'information organisée par cet organisme sur l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise.

Lors de cette réunion, l'activité et le rôle du CASTRAMI est de présenter les modalités d'aide à la création d'entreprise. Des notes d'information sont également mises à la disposition des participants. Le rôle de l'agent d'accueil du CASTRAMI est de répondre aux questions des créateurs d'entreprise d'origine étrangère qui n'ont pas pu suivre la réunion par suite de difficultés linguistiques et également constituer un relais entre ce dernier et les services de la Direction du Travail et de l'Emploi.

Les créateurs d'entreprise issus de l'immigration qui souhaitent bénéficier d'un suivi plus approfondi ou d'autres interventions du CASTRAMI (contrats, rédaction des statuts, lettres etc...) sont orientés vers nos permanences au siège à Strasbourg.

2. Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg

Dès le début de la nouvelle mission du CASTRAMI nous avons mis à la disposition des créateurs d'entreprise d'origine étrangère des affiches et des brochures d'information au CFE (Centre des Formalités des Entreprises).

Par ailleurs, pour des interventions relevant du Centre des Formalités des Entreprises nous sommes en contact permanent avec celui-ci, soit par téléphone, soit par des fiches de liaison.

Pour des problèmes juridiques qui dépassent notre compétence, nous contactons directement le service juridique de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg. Si l'usager maîtrise suffisamment la langue française nous l'orientons vers le service juridique. Nous constatons de plus en plus que les créateurs d'entreprise sont conscients de l'importance du choix d'un statut juridique.

Nous avons également mis à la disposition des créateurs d'origine turque la traduction des documents produits par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

3. Chambre des Métiers d'Alsace

Nous avons contacté la Chambre des Métiers d'Alsace pour la mise en place des stages bilingues (comme cela est pratiqué dans le Haut-Rhin), pour les créateurs d'entreprise d'origine turque. Cependant, jusqu'à ce jour, notre demande est restée sans réponse.

Le stage obligatoire et payant actuellement en vigueur pour tout créateur d'entreprise relevant de la Chambre des Métiers d'Alsace n'est pas adapté à un public d'origine étrangère. La mise en place de stages bilingues permettrait aux personnes qui ne maîtrisent pas suffisamment la langue française une meilleure prise de conscience de leur projet de création et permettrait d'atteindre les objectifs prévus par le stage obligatoire.

D'autre part, des affiches d'information sur l'activité du CASTRAMI ont été mises à la disposition des créateurs d'entreprise d'origine étrangère à l'accueil de la Chambre des Métiers d'Alsace.

4. Organismes conventionnés par la Direction du Travail et de l'Emploi

Le CASTRAMI collabore étroitement avec les organismes conventionnés par la Direction du Travail et de l'Emploi. Lorsque cela s'avère nécessaire, nous accompagnons nos usagers auprès des organismes agréés susceptibles de leur offrir des services qualifiés (conseils pour le choix de statuts juridiques adaptés, élaboration de dossiers de demande d'aide financière....).

5. Fonds d'Action Sociale

A la demande du Fonds d'Action Sociale, de la Mission Régionale pour la Création d'Entreprises et de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi nous avons effectué une étude au mois de mai 1992 auprès des chefs d'entreprise d'origine turque pour mieux cerner leurs difficultés et déterminer leurs besoins. Les conclusions de cette enquête sont annexées au présent rapport (cf annexe n° 1).

D'autre part, le CASTRAMI a également effectué des enquêtes en langue arabe et turque auprès de chefs d'entreprise d'origine étrangère, pour le compte de l'Observatoire Régional de l'Intégration auprès du Fonds d'Action Sociale, contribuant à la réalisation de l'étude "La création d'entreprise par les étrangers en Alsace".

6. Mission Régionale pour la Création d'Entreprises

Afin de mieux répondre aux besoins des créateurs d'entreprise, deux agents d'accueil du CASTRAMI ont participé au stage organisé par la Mission Régionale pour la Création d'Entreprises sur "l'évaluation du marché et le plan d'action commerciale".

Récemment, lors de la mise à jour de la plaquette "Entreprendre en Alsace" en décembre 1992, la Mission Régionale pour la Création d'Entreprises a inséré les coordonnées du CASTRAMI ainsi qu'une notice explicative sur notre activité.

B. ACTIVITES AUPRES DES CREATEURS D'ENTREPRISE ISSUS DE L'IMMIGRATION

Depuis juillet 1992, nous avons mis en place des permanences en langue turque pour accueillir les créateurs d'entreprise de cette origine.

Les permanences se tiennent dans les locaux du CASTRAMI à Strasbourg:

Mercredi : 9h00 - 12h00 13h00 - 18h00
Vendredi : 9h00 - 12h00 13h00 - 18h00
Samedi : 9h00 - 12h00

Ces permanences ont pour objectif d'apporter un soutien aux créateurs ou chefs d'entreprise d'origine étrangère, sous forme de recherche d'informations, de formalisation de dossiers, de rédaction du courrier, d'aide pour remplir des formulaires etc...

Les créateurs d'entreprise sont également accueillis à nos permanences du secteur Nord ou Sud.

Un dossier qui facilite le suivi et le classement de tous documents et informations concernant l'usager est ouvert pour chaque visiteur (cf annexe 2) et des fiches de statistiques spécifiques pour l'accueil dans le domaine de la création d'entreprise sont tenues régulièrement (cf annexe n° 3).

L'entretien, lors de l'accueil, a pour objectif de sensibiliser le futur créateur aux difficultés inhérentes à son projet et de l'informer sur les organismes compétents dont il relève, sur la réglementation existante et les formalités à remplir ainsi que sur les démarches à suivre etc...

Les agents d'accueil du CASTRAMI jouent un rôle de relais entre le futur créateur et le personnel des organismes compétents.

Un fond documentaire a été mis à la disposition des créateurs d'entreprise dans les locaux du CASTRAMI. En outre, des brochures d'information en langue d'origine sont remises aux usagers (tels que les documents d'information accompagnant le dossier d'Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprises etc).

F. STATISTIQUES ET GRAPHIQUES

Les Turcs constituent actuellement 88,5% des créateurs d'entreprise d'origine étrangère reçus dans nos permanences et les Maghrébins 6,5% (dont une majorité de Marocains).

Les tâches administratives pour lesquelles nous avons été sollicités sont très variées:

- * dans 37,5% des cas un appel téléphonique a été nécessaire,
- * dans 28% des interventions nous avons rédigé un courrier/CV,
- * dans 20,8% nous avons servi d'interprètes.

Pour les créateurs d'entreprise d'origine maghrébine c'est l'aide pour compléter les formulaires et documents administratifs qui constitue l'essentiel de notre intervention.

Quant aux sujets abordés lors de l'accueil:

- 57,1% pour la recherche d'une aide financière,
- 21,4% des problèmes liés au local,
- 14,2% des conseils d'ordre juridique.

Nous constatons une absence totale de demande d'information relative à la formation, à la gestion ou à la comptabilité...

Parmi les organismes avec lesquels nous collaborons pour l'aide à la création d'entreprise,

- dans 61,8% des cas c'est la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi et les organismes conseils (Points-chance). Il s'agit essentiellement de recherche d'information pour la préparation des dossiers de demande d'aide financière.

- Dans 16,6% des cas la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg a été contactée au sujet des formalités à accomplir à la création d'entreprise ainsi pour des questions juridiques.

- Dans 14,2% des cas c'est la Mairie essentiellement concernant les demandes d'autorisation (emplacements sur les marchés etc...) ou l'aménagement d'un local (permis de construire, service de sécurité...).